



RAPPORT ANNUEL 2011

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS DE
L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

PREAMBULE

INTRODUCTION

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application de l'arrêté du 2 mai 2007 et son décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il est noté, que cet arrêté décrit une série d'indicateurs destinés à homogénéiser et comparer, au niveau national, la mesure du service rendu à l'utilisateur par chaque collectivité territoriale.

Il devra être transmis à chaque commune de CAP ATLANTIQUE et présenté par ces dernières au conseil municipal avant le 31 décembre 2012.

Pour des raisons techniques, liées principalement à l'indépendance de fonctionnement des réseaux des anciennes composantes du territoire, nous continuerons à les distinguer par zone : Nord centre et sud, pour en mesurer leur efficacité technique et s'assurer de leur bonne gestion.

Ses composantes du territoire de CAP ATLANTIQUE (Zone) sont définies comme suit :

Le Nord : Assérac, Saint Lyphard, Férel, Herbignac, Pénestin, Camoël

Le Centre : La Turballe, Mesquer, Piriac Sur Mer, Saint Molf

Le Sud : Batz Sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, Le Croisic, Le Pouliguen

I - MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Pour le sud et le nord du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à SEPIG Atlantique.
Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} janvier 2008**, s'achève le **31 décembre 2015**. Il comprend notamment, l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés
- Pour le centre du territoire, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée, par affermage à la SEPIG.
Ce contrat d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} mai 2008** s'achève le **31 décembre 2015**.
Il comprend l'exploitation de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés.

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

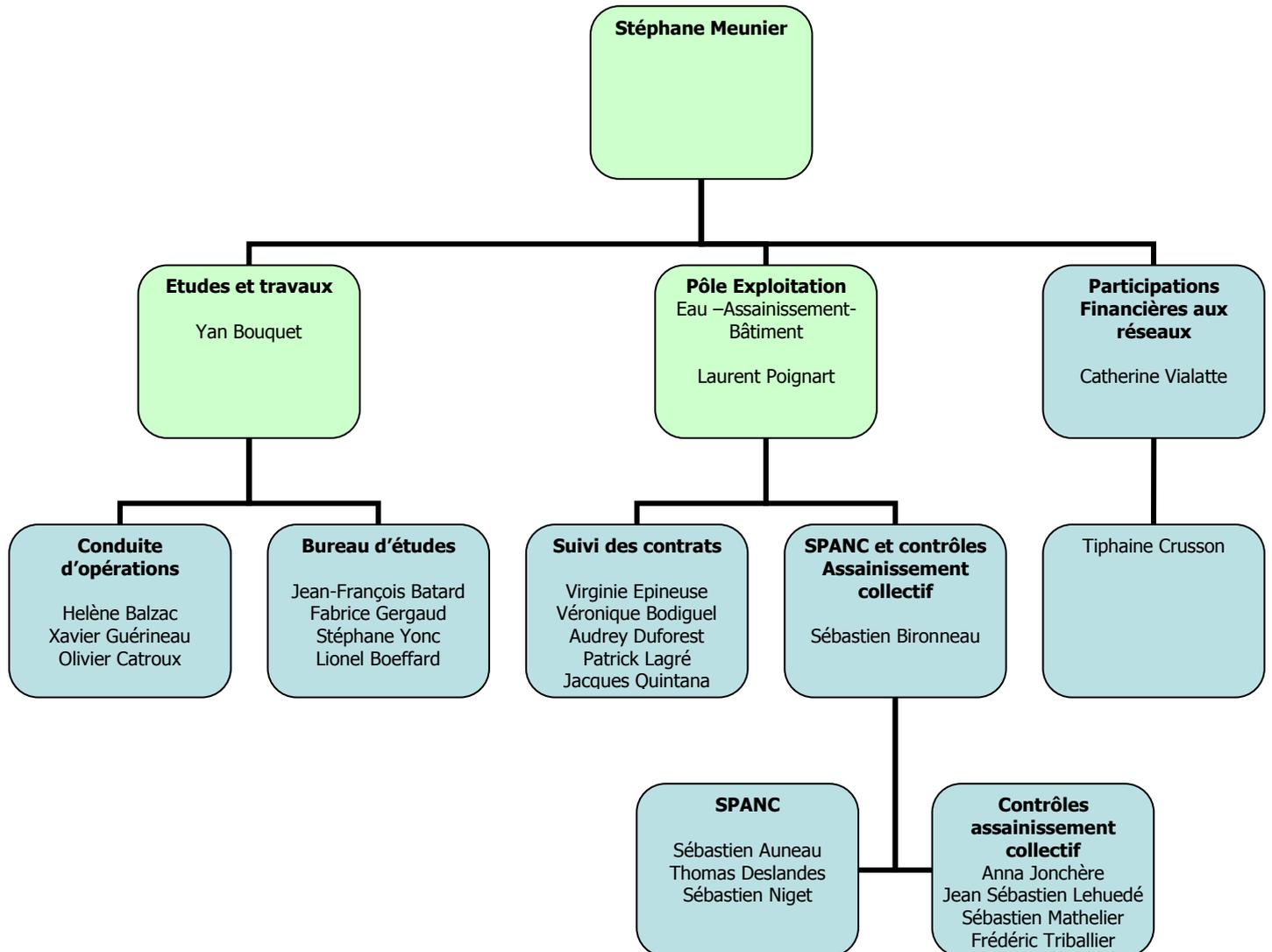
- Le contrat d'affermage pour le sud et le centre du territoire a pris effet le **1^{er} mai 2008**, il est délégué à la société SEPIG. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, y compris le transfert et le traitement des eaux usées de Pornichet et de Saint-André des Eaux.
- Le contrat d'affermage pour le Nord du territoire a pris effet le **1^{er} janvier 2008** et s'achèvera le **31 Décembre 2015**. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

II – L'ORGANISATION DES SERVICES

Le nombre d'agents (en équivalent temps plein) affecté à l'eau et à l'assainissement sur l'année 2011 est de 25.81.

Le service est organisé en 3 pôles qui sont :

- 1) Le pôle études et travaux
- 2) Le pôle exploitation et maintenance
- 3) Le pôle Participation Financière aux Réseaux



L'ensemble du service est rassemblé sur la zone de Kerbiniou à Guérande.

Les missions des différents pôles sont les suivantes :

Pôle Etudes et Travaux

Missions

- Proposer et mener les études prospectives définies par les élus
- Proposer et mettre en œuvre, après validation par les élus, une programmation pluriannuelle dans les limites des moyens mis à disposition par la collectivité
- Suivre les études et l'exécution jusqu'à l'intégration au périmètre affermé, dans les règles de l'art et dans une enveloppe préétablie, des travaux d'eau potable et d'assainissement validés par les élus en faisant appel à des prestataires externes ou en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.
- Centraliser et tenir une base de données graphique et technique

Pôle Exploitation

Missions

- Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement en recherchant la qualité du service rendu aux usagers.
- Suivre les contrats et faire les propositions d'évolution des contrats et des ouvrages.
- Elaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Contrôles

Missions

- Proposer les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif.
- Mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif validées par les élus.
- Mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer les orientations mises en œuvre.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Participation Financières aux Réseaux

Missions

- Instruire du point de vue de la desserte en eau potable et en assainissement des eaux usées les Autorisations D'occupation des Sols transmises par les services instructeurs de l'urbanisme et calculer les contributions correspondantes.
- Repérer les dossiers particuliers nécessitant un avis du service « déchets » de CAP pour sollicitation
- Recenser, planifier et préparer le recouvrement des Remboursement des Frais de Branchement et des Participation de Raccordement à l'Égout.
- Optimiser la préparation et la transmission des éléments au service financier pour recouvrement.
- Suivre les volets administratifs et financiers des travaux de réseaux réalisés dans le cadre d'une Participation Voirie et Réseaux.
- Participer à la définition d'un cadre tarifaire des contributions et de ses modalités d'application.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	8
1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau	8
1.2. Ressource secondaire : la production d'eau	9
1.3. Vente d'eau	10
2. DISTRIBUTION	10
2.1. Ouvrages de stockage	10
2.2. Le réseau	11
2.3. Les branchements réalisés en 2011	11
2.4. Les compteurs	12
3. LA CONSOMMATION	13
3.1. Les usagers du service de l'eau	13
3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique	14
3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire	17
4. QUALITE DE L'EAU	19
4.1. Etang de Sandun : Eau Brute	19
4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée	19
4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)	21
5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE	22
5.1. Les indicateurs descriptifs des services	22
5.2. Les indicateurs de performance	22
6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2011	26
7. FAITS MARQUANTS EN 2011	26
8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	27
8.1. Principales Études	27
8.2. Travaux	27

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Pour assurer l'alimentation en eau potable de son territoire, Cap Atlantique importe de l'eau depuis l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV - usine de production de Férel) ainsi que depuis la CARENE (Usine de Campbon ou IAV) et produit de l'eau sur son usine de production d'eau potable de Sandun.

1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau

Les achats d'eau potable

	Sud		Centre		Nord	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Usine de Férel (IAV, m³)	3 389 300	3 463 500	1 006 178	929 451	1 840 165	1 875 703
CARENE (m³)	557 021	298 878	0	0	0	0
Transfert interne (m³)			41 778	91 389		
Total achat d'eau (m³)	3 946 321	3 762 378	1 047 956	1 020 840	1 840 165	1 875 703
Evolution 2010 à 2011	-4.64 %		-2.59 %		1.93 %	
Volume total achat d'eau IAV 2011	6 268 654 m ³					
Volume total achat d'eau CARENE 2011	298 878 m ³					
Volume global d'achat d'eau 2011	6 567 532 m³					

Préambule :

Les volumes d'achat d'eau nous sont transmis sur la base d'une année civile, soit 365 jours. La consommation des usagers, détaillée dans le présent rapport, prend quand à elle la durée effective entre les dates moyennes de deux relèves, appelée date barycentre. La relève 2011 a compté 9 jours de consommations en moins par rapport à 2010 : 368 jours en 2010 contre 359 en 2011. Cet écart est connu et pris en compte dans les analyses présentées tout au long de ce document.

SUD—L'achat d'eau sur la zone sud affiche une diminution de la consommation qui est en grande partie liée à la production de l'usine de Sandun (+ 227 257 m³ par rapport à 2010). La mise à disposition d'eau potable pour le sud en 2011 (achat + production) est sensiblement identique à l'année 2010 à valeur d'ILP constant.

CENTRE- Le centre affiche une diminution de l'achat d'eau. Cette dernière est principalement liée à une réparation d'une fuite détectée en 2010, mais aussi à une diminution significative de la consommation unitaire des usagers. Il est à noter que la caractéristique de ce secteur est de présenter la plus faible mise en distribution des 3 secteurs. Il est alors plus sensible aux variations que les autres secteurs.

NORD - Le nord affiche une augmentation de ses achats d'eau en 2011. Le rendement 2011 a légèrement progressé par rapport à 2010.

L'augmentation de la mise à disposition en 2011 est à rapprocher essentiellement à l'augmentation de la consommation de l'entreprise HCI (+ 68 400 m³). La consommation moyenne des usagers étant, comme pour les autres secteurs de CAP atlantique sensiblement en diminution par rapport à 2010.

Le tableau suivant met en évidence la production complémentaire de Sandun.

1.2. Ressource secondaire : la production d'eau

Production d'eau potable de l'usine de Sandun



	2010 Modifié	2011
Production	746 193 m ³	973 450 m ³

Évolution : la production d'eau a augmenté en 2011 de 30.5 % par rapport à 2010

Le volume produit en 2010 par l'usine de Sandun a été modifié suite à l'étalonnage des compteurs de production : Sandun/Saint-Servais (surcomptage de 10.15%) et Sandun/Guérande (surcomptage de 7.61%).

La production de l'usine d'eau potable de Sandun est directement liée à la pluviométrie qui influe sur la capacité de sa réserve (Étang de Sandun).

L'objectif du contrat est de produire 900 000 m³ d'eau potable par an depuis Sandun, cependant, ce dernier reste intimement lié au remplissage de la réserve.

1.3. Vente d'eau

La vente d'eau est assurée en totalité par SEPIG Atlantique auprès des collectivités contiguës au territoire de CAP atlantique.

Vente d'eau

	2010	2011
Volume total de la vente d'eau	909 271 m ³	912 702 m ³

Depuis 2009, les ventes d'eau potable, essentiellement depuis les secteurs nord et sud, sont relativement stables. On note toutefois une augmentation des ventes pour 2011 (+0.4%) liée à l'organisation de la distribution d'eau potable faite par la CARENE sur la commune de Pornichet. Cette dernière étant notre plus important client à hauteur de 650 961 m³ pour 2011. La majeure partie de cette vente est réalisée au niveau du secteur sud pour l'alimentation de la Commune de Pornichet pour environ 600 000 m³. Ce chiffre correspond à l'achat d'eau du sud depuis la CARENE, diminué de la consommation du village de Côtres à la Baule et de quelques habitations sur la Baule.

2. DISTRIBUTION

2.1. Ouvrages de stockage

Ces stockages permettent une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité pour la distribution de l'eau potable.

N°	Commune	Désignation	Volume stocké
1	La Baule	Saint-Servais (5 réservoirs)	6 000 m ³
2	Guérande	Château d'eau	700 m ³
3	Guérande	Usine de Sandun	2 600 m ³
4	Batz / Mer	Château d'eau de Kermoisan	750 m ³
5	Le Croisic	Bâche de reprise La Falaise	300 m ³
6	Le Croisic	Château d'eau	750 m ³
Total Sud			11 100 m³
7	La Turballe	Château d'eau de Trescalan	2 500 m ³
8	La Turballe	Bâche au sol de Trescalan	2 800 m ³
Total Centre			5 300 m³
9	Herbignac	Château d'eau de Brézanvé	400 m ³
Total Nord			400 m³
Total CAP ATLANTIQUE	16 800 m³		

Une étude a été réalisée par CAP atlantique suite aux conclusions du schéma directeur départemental de sécurisation en eau potable. L'objectif est d'obtenir une réserve de 12 heures environ pendant la pointe moyenne estivale à l'horizon 2020.

Deux secteurs ont mis en avant une augmentation des réserves existantes ou bien la prise en compte de procédures particulières à mettre en œuvre. Il s'agit du secteur nord et du secteur sud.

2.2. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par CAP Atlantique est de 1 649.246 km. Il est réparti géographiquement de la façon suivante :

Linéaire de réseau de distribution d'eau potable

	Sud	Centre	Nord	Total
Canalisations	562.719 km	256.596 km	477.979 km	1 297.294 km
Branchements	195.520 km	68.360 km	87.637 km	351.517 km
Total 2011	758.239 km	324.956 km	565.616 km	1 648.811 km
Total 2010	755.339 km	324.064 km	562.231 km	1 641.634 km

2.3. Les branchements réalisés en 2011

Branchements neufs et branchements plomb renouvelés en 2011

	Sud	Centre*	Nord	Total
Nouveaux branchements	296	138	221	655
Branchements Plomb renouvelés en 2011	342		31	373
Branchements Plomb restant à renouveler en 2012 (estimation)	625		23	648

** Il n'y a pas de branchement en plomb sur le centre.*

Au fil de l'eau, de nouveaux branchements plombs sont découverts. L'estimation du nombre de branchements plombs à réaliser pour 2012 sera certainement supérieure aux 648 annoncés car la procédure de détection de ces derniers ne présente pas une fiabilité suffisante. En effet, cette dernière repose en partie sur des listes de branchements datant des années 30 à 60, complétées par une recherche complémentaire manuelle sur site.

L'évolution de l'urbanisme depuis ces dates et les difficultés techniques d'un repérage manuel, altèrent la précision de la base de données en notre possession. L'expérience acquise depuis les travaux de reprise des branchements en plomb, nous indique de façon constante, une augmentation de branchements en plomb par rapport à la base de données initiale.

Le renouvellement des branchements en plomb sur le territoire de CAP Atlantique est actuellement intégré dans le cadre d'un Marché à Bons de Commande spécifique. En 2011, 27 branchements sur les 373 réalisés ont été renouvelés par SEPIG Atlantique.

L'objectif réglementaire consiste à garantir la concentration de 10 µg de plomb par litre d'eau distribué demandée dans le cadre de la directive européenne de 1998.

CAP atlantique a alors décidé, comme de nombreuses communes en France, de procéder au renouvellement systématique de l'ensemble de ses branchements en plomb. D'autres méthodes d'élimination du plomb dans l'eau distribuée existent, par voie chimique notamment, cependant ces méthodes n'assurent pas une garantie totale et permanente de l'élimination du plomb.

A fin 2011 on comptait encore 648 branchements plomb à renouveler, soit 324 minimum par an d'ici 2013.

2.4. Les compteurs

	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total
Compteurs individuels	38 544	12 695	12 545	63 784
Renouvellement compteurs 2011	3 037	1902	227	5166
Compteurs d'achat d'eau	3	3	3	9
Compteurs de vente d'eau	4	0	4	8

3. LA CONSOMMATION

3.1. Les usagers du service de l'eau

Clients du service : Habitants / Abonnés

	Nombre d'habitants (recensement INSEE de 2009)	Nombre d'usagers 2010	Nombre d'usagers 2011	Évolution
Guérande	16 214	7 532	7 716	2,44%
La Baule	16 828	16 449	16 563	0,69%
Le Pouliguen	5 118	5 431	5 426	-0,09%
Batz Sur Mer	3 185	3 481	3 487	0,17%
Le Croisic	4 124	4 853	4 911	1,20%
Total Sud	45 469	37 746	38 103	0,95%
La Turballe	4 633	5 022	5 066	0,88%
Mesquer	1 763	2 673	2 718	1,68%
Piriac Sur Mer	2 302	3 302	3 300	-0,06%
Saint-Molf	2 300	1 050	1 084	3,24%
Total Centre	10 998	12 047	12 168	1,00%
Assérac	1 810	1 412	1 420	0,57%
Camoël	901	638	644	0,94%
Férel	2 946	1 638	1 666	1,71%
Herbignac *	5 720	2 947	3010	2,14%
Pénestin	1 910	3 308	3 322	0,42%
Saint Lyphard	4 384	1 886	1 935	2,60%
Total Nord	17 671	11 829	11 997	1,42%
Total Cap Atlantique	74 138	61 622	62 268	1,05%

* Y compris les clients de la commune de Missillac – 100 en 2011

Répartition des branchements par catégorie

	Sud	Centre	Nord	Total
Branchements domestiques	38 598	12 353	12 071 (*)	63 022
Branchements communaux	481	144	141	766
Branchements gros consommateurs ou industriels (**)	25	10	4	39
Total	39 104	12 507	12 216	63 827

* y compris Missillac – 102 en 2011

** Consommation supérieure à 6 000 m³ par an.

3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique

Le détail par commune des volumes consommés est en annexe 1.

Volumes mis à disposition en 2011 en m³ hors vente en gros

	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total Cap Atlantique 2011	TOTAL Cap Atlantique 2010 modifié	Évolution
Janvier	260 747	57 792	137 612	456 151	450 418	1.45%
Février	233 673	51 989	117 332	402 994	403 325	-1.16%
Mars	285 975	65 278	123 554	474 807	439 078	4.37%
Avril	342 766	86 391	144 439	573 596	561 104	0.45%
Mai	394 511	89 490	152 043	636 044	583 008	7.59%
Juin	371 576	95 508	146 404	613 488	617 555	-2.20%
Juillet	522 319	149 187	176 706	848 212	828 309	2.07%
Août	503 498	153 559	164 008	821 065	930 367	-12.12%
Septembre	322 172	79 902	130 719	532 793	518 649	2.66%
Octobre	305 368	65 201	114 941	485 510	478 811	0.56%
Novembre	283 301	68 603	129 979	481 883	420 148	12.45%
Décembre	216 643	57 940	118 543	393 126	440 591	-14.69%
Total m³ en 2011	4 042 549	1 020 840	1 656 280	6 719 669		0.72 %
Total 2010 en m³	3 993 811	1 047 956	1 629 596		6 671 363	
Variation par rapport à 2010	1.22 %	-2.59 %	1.64 %			

Le territoire de Cap Atlantique affiche une mise à disposition supérieure en 2011, le secteur Centre et Nord sont particulièrement sensibles aux variations du fait de leurs relatifs faibles volumes en jeu.

Ces chiffres sont à relativiser et ne sont pas à relier directement avec la consommation moyenne des usagers qui elle a tendance à diminuer depuis ces deux dernières années.

Pour le SUD, l'augmentation de la mise à disposition, soit environ 1.2 % est issue de l'augmentation du nombre d'usagers (0.95%) et d'une fuite importante estimée à 86 000m³, ce qui ramènerait une consommation pour le secteur Sud à environ 3 950 000 m³ donc à une mise à disposition en légère diminution entre les deux années (-0.92%).

Pour le centre, la diminution de mise à disposition est à attribuer dans sa grande majorité à une amélioration de l'ILP consécutive à une amélioration de l'étanchéité du réseau d'eau potable (impact d'une fuite en 2010). En faisant abstraction de la fuite de 2010, nous retrouvons une mise à disposition stable entre les deux années. De plus, la consommation unitaire (hors gros consommateur) indique une baisse par rapport à 2010, ce qui participe également à une baisse de la mise en distribution.

Pour le Nord, L'augmentation de ma mise en distribution est essentiellement liée à l'augmentation de consommation de HCI (+19% environ). Cette consommation complémentaire d'HCI est compensée en partie à la baisse par une amélioration de l'ILP, ainsi qu'une diminution de la consommation unitaire des usagers.

Récapitulatif des volumes facturés et nombre d'usagers depuis 2005

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
SUD	Volume facturé – m³	3 612 192	3 393 791	3 480 123	3 382 007	3 492 368	3 426 180
	Nombre d'usagers	36 878	36 782	36 978	37 400	37 746	38 103
CENTRE	Volume facturé – m³	901 377	826 819	861 015	870 712	904 977	862 176
	Nombre d'usagers	11 641	11 751	11 849	12 019	12 047	12 168
NORD*	Volume facturé – m³	1 036 015	1 020 907	1 173 470	1 250 458	1 336 719	1 390 906
	Nombre d'usagers	11 076	11 354	11 374	11 708	11 829	11 997
TOTAL	Volume facturé – m³	5 549 584	5 241 517	5 514 608	5 503 177	5 734 064	5 679 262
	Nombre d'usagers	59 595	59 887	60 201	61 127	61 622	62 268

*Dont la commune de Missillac avec 7 088 m³ en 2011

Consommation globale d'eau potable en 2011 par usager

Sud		Centre		Nord	
2010	2011	2010	2011	2010	2011
92.52 m ³	89.92 m ³	75.12 m ³	70.86 m ³	113 m ³	115.94 m ³
/	-2.81 %	/	-5.67 %	/	+2.60 %

Consommation d'eau potable en 2011 par usager hors gros consommateurs

Sud		Centre		Nord	
2010	2011	2010	2011	2010	2011
83.52 m ³	81.23 m ³	66.01 m ³	61.16 m ³	72.10 m ³	69.61 m ³
/	-2.74 %	/	-7.35 %	/	-3.45 %

On retrouve dans ces tableaux ci-dessus la consommation par secteur ainsi que les caractéristiques de chaque secteur (semi urbain et rural par rapport à la définition de l'agence de l'eau).

La comparaison entre la consommation avec et sans gros consommateurs est révélatrice du tissu économique ou industriel de chaque composante du territoire.

A l'identique des analyses faites pour les achats d'eaux et la mise en distribution sur chaque secteur, les chiffres sont à interpréter au cas par cas. La durée de la consommation relevée en 2011 est en moyenne (barycentre de relève) inférieure de 9 jours à celle de 2010, soit 359 jours en 2011 contre 368 en 2010. Un écart mathématique théorique de consommation inférieure pourrait être attendu entre les résultats de 2010 et 2011 (9/365 de consommation en moins sur la consommation des mois d'octobre ou novembre) mais la réalité de terrain est différente. En effet, chaque secteur et chaque tournée de relève n'a pas le même poids de consommation et, en fonction de la relève avancée ou non des zones de consommation importante, l'impact de la consommation attendue déficitaire sera variable.

Il est à noter que pour 2011, la consommation globale d'eau potable par usager (hors gros consommateurs) indique une tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire de CAP Atlantique.

Les 9 jours de consommations en moins pour 2011 ont un impact variable, pouvant être estimé à - 2 %. Ceci, en prenant en compte qu'une partie des résidences qui ont été décalées sont des résidences secondaires et que leurs consommations normales de saison avaient déjà été pleinement enregistrées à fin août.

Le constat met alors en avant une baisse de consommation assez proche entre les secteurs nord et sud de l'ordre de 1 % et une baisse plus importante sur la partie centre.

Ce secteur (centre) est habituellement plus sensible aux variations de consommation, d'une part par sa plus faible mise en distribution mais aussi par sa caractéristique ou la proportion de résidences secondaires par rapport aux résidences principales est supérieure aux deux autres secteurs.

La conclusion qui pourrait être retirée de 2011, est le constat d'une consommation unitaire pour les résidences principales en baisse depuis plusieurs années et une saison estivale qui a vu une baisse de la consommation moyenne des résidences secondaires.

Il est à noter l'importance croissante de la consommation des deux industriels présents à Herbignac qui à eux seuls représentent 38 % de la consommation du secteur nord et presque 10 % de la consommation de l'ensemble du périmètre de CAP Atlantique. HCI représentant à elle seule 422 000 m³ sur les 534 000 m³ consommés par ces deux industriels.

HCI étant à ce jour le plus gros consommateur en eau potable de CAP atlantique. Ce dernier possède sa propre station d'assainissement et n'est pas, par conséquent, soumis à la redevance d'assainissement.

3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire

	Sud		Centre		Nord	
	2010 Modifié	2011	2010	2011	2010	2011
Volume d'eau consommé / volume d'eau mis en distribution sur la période de relève	87.61 %	87.24 %	85.87 %	87.32 %	83.23 %	84.87 %
Indice de pertes linéaires (ILP) en m³/km/jour	2.40	2.50*	1.59	1.37	1.55	1.45

*Une fuite importante a été constatée sur le secteur Sud sur une conduite de transfert qui a nécessité un maintien en eau provisoire pour laquelle un débit de fuite a été maintenu pour des raisons sanitaires (risque d'intrusion d'eau parasite). En effet, cette canalisation de DN 400 mm passe sous un ruisseau et n'était pas réparable par un procédé externe conventionnel sans avoir à renouveler une partie. Ce renouvellement proche du démarrage de la saison estivale n'était pas envisageable pour des questions de sécurité sanitaire, il a été alors décidé de maintenir un léger débit de fuite afin de s'assurer du maintien en pression de l'ouvrage pour que de l'eau parasite ne puisse pas y pénétrer.

Si l'on retire l'impact de cette fuite « contrôlée », le rendement sur le SUD du territoire est alors en amélioration.

D'un point de vue général, les résultats mettent en avant une amélioration du rendement sur l'ensemble du territoire de CAP atlantique.

Cette amélioration est liée à la reprise des fuites constatées en 2010 et à l'amélioration globale du rendement

Le réseau de CAP Atlantique est considéré comme étanche notamment au regard du classement inter-agence détaillé ci-dessous qui repose sur un classement des réseaux en trois catégories et ce, suivant un calcul de l'Indice Linéaire de Consommation. Ce dernier mesure la densité de consommation et donc d'abonnés par kilomètre de réseau. Plus ce chiffre est important, plus la densification des réseaux est importante, plus il est admis des fuites et donc un rendement plus faible (plus de raccordement, de maillage, donc de fuite).

En conclusion, le réseau global de CAP Atlantique est à considérer comme présentant une bonne étanchéité. Ce qui est le reflet d'une part d'une bonne gestion de son patrimoine par CAP Atlantique, en matière de choix de matériaux ou de renouvellement et d'autre part, d'une bonne qualité d'exploitation hydraulique du réseau par SEPIG Atlantique.

Définitions des termes employés :

ILC = Volume consommé/jour/km de réseau hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

ILP = (volume mis en distribution - volume consommé – volume compté utilisé pour les besoins de l'exploitation)/jour/km de réseaux hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

Classement des réseaux

Valeur ILC	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	urbain
NORD	8.11		
CENTRE	9.36		
SUD		16.96	

Classement des indices linéaires de pertes

Il bon	<1,5	<3	<7
ILP acceptable	<2,5	<5	<10
ILP médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<18	10<ILP<15
ILP Mauvais	>4	>8	>15

4. QUALITE DE L'EAU

4.1. Etang de Sandun : Eau Brute

	2010	2011
	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses
ARS	11	6
SEPIG	145	167

Le nombre d'analyses a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente, le volume produit cette année par Sandun ayant augmenté de 30.5 %.

Les analyses à réaliser sont en effet proportionnelles au volume d'eau produit par l'usine de Sandun.

La baisse de production de l'usine observée l'année précédente était liée à une année sèche nécessitant l'adaptation des prises d'eau dans l'étang afin de garantir le secours de 10 000 m³ sur 5 jours pour la période estivale.

Il est à noter que l'eau brute de l'étang de Sandun dépasse la norme de potabilisation des eaux brutes sur le paramètre lié au COT. Une valeur moyenne de 13.5mg/l est constatée sur les eaux brutes de l'étang en 2011, pour une valeur limite réglementaire de 10 mg/litre.

Cependant L'article R 1321-42 du code de la santé publique précise que le dépassement d'une limite liée à l'eau brute n'est pas en contradiction avec son utilisation en vue de produire de l'eau potable dès lors que :

- Les limites de qualité de l'eau distribuée soient respectées – Ce qui est le cas en permanence sur l'usine au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007
- Qu'un périmètre de protection soit établi – CAP est en démarche avec les services de l'état pour finaliser ce dernier point.

4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée

	2010		2011		
	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	% de conformité
ARS	14	3	11	0	100 %
SEPIG	145	0	167	167	100 %

En ce qui concerne la valeur guide de COT, de 2 mg/l, cette dernière est dépassée dans l'eau traitée de Sandun. Le taux moyen de COT pour 2011 en eau traitée est de 5.4 mg/litre. Ce paramètre est une valeur de référence et son dépassement n'est pas considéré comme entraînant une non-conformité de l'eau distribuée.

Une étude sur l'abattement de COT a été menée en 2008 sur l'usine de Sandun afin de proposer une adaptation du traitement et de minimiser ce dépassement, elle a été présentée aux services de CAP Atlantique début 2009.

Les objectifs de cette étude sont, d'une part, d'examiner la possibilité d'arriver à proximité des 2 mg/l de COT en eau traitée et, d'autre part, d'étudier un objectif en cohérence avec le taux de COT présent dans l'étang et la possibilité technique de la filière.

En effet, ce taux de 2mg/litre n'est, à ce jour, qu'une référence de qualité et vise essentiellement à éviter la production de THM (Trihalométhanes) dans l'eau potable. Les analyses de notre réseaux de distribution indiquent un taux de THM très inférieur à la réglementation en vigueur, ce qui classe les COT issus de Sandun comme étant peu propices à des combinaisons à risque avec l'oxydant. Cette caractéristique de notre matière organique avait déjà été mise en avant lors d'une étude de SEPIG Atlantique et présentée aux ARS. Ceci est rassurant d'un point de vue sanitaire pour nos usagers et laisse entrevoir une marge « technico-économique » en vue de la réduction des COT pour les eaux traitées en sortie de l'usine de Sandun.

En tout état de cause, dans l'attente des résultats d'application réels sur le terrain et sur la base de l'étude SEPIG atlantique, une valeur visée de 3 mg/l en COT pourrait être obtenue en régime « normal », sans toutefois engager des moyens financiers importants.

Les résultats des démarches en cours sur la protection du périmètre de l'étang de Sandun et l'avis des services de l'état quand au renouvellement de l'autorisation de pompage, seront déterminant pour la mise en œuvre des objectifs de réduction du COT en eau traitée de l'usine de Sandun.

Le contrôle effectué par l'ARS, sur l'eau traitée, comprend les paramètres suivants : caractéristiques organoleptiques, paramètres physico-chimiques, pesticides, paramètres microbiologiques.

4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)

Analyses de surveillance de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution

	2010		2011	
	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conformes	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conformes
Sud				
ARS	103	2	103	0
SEPIG Atlantique	193	0	188	0
Centre				
ARS	38	0	55	2
SEPIG Atlantique	189	0	185	0
Nord				
ARS	48	0	39	0
SEPIG Atlantique	191	0	189	0
TOTAL				
	762	2	759	2

Les deux dépassements des limites de qualités, constatés en 2011, portent sur Nickel et Escherichia Coli :

- Le dépassement du paramètre Nickel le 27 septembre n'a pas été confirmé par le prélèvement du 6 octobre 2011.
- Le dépassement d'E-Coli mesuré sur l'eau distribuée a été ponctuel. Les analyses bactériologiques d'autosurveillance réalisées par l'exploitant n'ont pas mis en évidence une présence d'E-Coli sur l'eau distribuée sur le territoire de Cap Atlantique.

L'ensemble des autres résultats est conforme aux normes de potabilité de l'arrêté du 11 janvier 2007. On note 51 dépassements des valeurs de références (47 en 2010) sur les paramètres suivants :

COT	38 dépassements
Fer	5 dépassements
Coliformes totaux	4 dépassements
Turbidité	4 dépassements

Ces dépassements de valeur de références, qui n'entrent pas dans la qualification de potabilité de l'eau, ont donné lieu à une action immédiate de l'exploitant sur le terrain ainsi qu'une contre analyse. Cette dernière n'a pas confirmé ces dépassements et a validé la conformité de l'eau potable distribuée. L'annexe 2 présente les résultats de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Cap Atlantique.

L'autocontrôle à charge de SEPIG Atlantique porte notamment sur les paramètres suivants :

Chlore libre, chlore total, goût, odeur, aspect, ph, fer, turbidité, qualité bactériologique de l'eau.

5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE

5.1. Les indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservi par un réseau d'eau potable :

Soit • **I D 101.0 : 156 000 habitants desservis**

Cet indicateur est délicat a évalué sur le territoire de CAP Atlantique qui reçoit beaucoup de touriste. A défaut d'un autre mode de calcul cet indicateur est évalué sur la base de 2,5 habitants par abonné.

Prix TTC du service d'eau potable :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³, en €/m³.
Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport.

Soit • **I D 102.0 : 1,91 € TTC / m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

Ce délai correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Le délai pris en compte au titre de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N.

Soit • **I D 151.0 : 2 jours ouvrés**

5.2. Les indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit **· I P 101.1: 99.52 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit **· I P 102.1: 99.52 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit **· I P 103.2: 80**

Rendement du réseau de distribution :

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N

Soit **· I P 104.3: 88.22 %**

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indicateur (exprimé en m³ / km / jour) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 105.3: 1.997 m³ / km /j**

Indice linéaire de perte de réseau :

Cet indicateur (exprimé en m³ / km / jour) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau et, d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 106.3: 1.899 m³ / km /j**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N)/5/(longueur du réseau de desserte au 31/12/N)*100

Les données prises en compte sont celles qui sont connues au 31/12 de l'année N.

Soit • **I P 107.2: 0.15 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 108.3: 40 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable :

Abandon de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité (exprimé en €/m³) divisés par le volume facturé.

Les données prises en compte sont celles qui sont établies au titre de l'année N.

Soit · **I P 109.0: 0.0004 €/m³**

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

Nombre de coupures d'eau lié au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

- Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).
C taux s'exprime en nombre / milliers d'abonnés.

Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de l'information faite aux usagers.

Soit · **I P 151.1: 1.16 / 1 000 abonnés**

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Les ouvertures de branchements à prendre en compte sont celles qui sont effectives entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de la demande.

Soit · **I P 152.1: 100%**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Durée théorique (exprimée en années) nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La situation est appréciée au 31 décembre de l'année N.

Soit · **I P 153.2: 3.7 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit · **I P 154.0: 0.067 %**

Taux de réclamations du service de l'eau :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N.

Soit **· I P 155.1: 1.30 / 1 000 abonnés prend en compte que les réclamations SEPIG : 55 et CAP : 26**

6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2011

- Achèvement de la partie technique de l'étude d'interconnexion avec Nantes métropole et la CARENE.
- Avis de l'hydrogéologue agréé sur le projet de périmètre de protection de la ressource en eau de Sandun.
- travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre des opérations de voirie communales, du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution.
- Renouvellement de 373 branchements plombs.
- Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Père Laurent sur la commune d'Herbignac suite à un phénomène récurrent d'eaux colorées.

Les tableaux au chapitre 5.3 de la partie « **les Indicateurs Financiers** » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2011.

7. FAITS MARQUANTS EN 2011

Avril à juin 2011 : Casse sur la canalisation DN 400 mm située Impasse des 3 Fontaines à LA BAULE.

Remplacement du stabilisateur DN 100mm sur le réseau d'alimentation d'eau de service de l'usine de Sandun.

Arrêt de la pré-ozonation sur l'usine de Sandun.

Augmentation de la TVA de 5.5 à 7% pour 2012. Toutefois, la partie facturation de l'eau potable : part fixe et part variable du délégataire et de CAP Atlantique ainsi que les redevances Agence de l'Eau (redevance pour pollution domestique, redevance pour prélèvement) sont maintenues à 5.5%.

8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

8.1. Principales Études

- Etudes hydrauliques, d'aménagement et d'entretien des ouvrages de la retenue de l'étang de Sandun.
- Finalisation des études pour la réalisation d'un Ø 400 AEP de sécurisation de l'alimentation du Pouliguen, de Batz Sur Mer et du Croisic.
- Mise en œuvre du périmètre de protection pour l'étang de Sandun.
- Choix à intervenir sur la participation à une interconnexion Nantes Métropole / CARENE / Cap Atlantique.
- Renforcement des stockages d'eau potable sur le territoire.
- Etude sur la mise hors service du réservoir de Brézanvé sur la commune d'HERBIGNAC.
- Etude sur la mise en place d'un four à destruction d'ozone sur l'usine de Sandun.
- Etude sur la modification du type de chloration sur les châteaux d'eau de Guérande et du Croisic. Passage du chlore gazeux à la javel pour un objectif de mise en sécurité des agents et du public.

8.2. Travaux

- Renouvellement des branchements en plomb dans le cadre d'un marché spécifique avec pour objectif l'effacement des branchements en plomb au plus tard le 31 décembre 2013
- Poursuite des travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	30
1.1. Les Indicateurs	32
2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif	33
2.2. Population concernée par le service public d'assainissement	34
2.3. Réseaux de collecte	35
2.4. Stations d'épuration	36
3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37
3.1. Indicateurs descriptifs des services	37
3.2. Indicateurs de performance	38
4. PRINCIPALES RÉALISATIONS 2011	43
5. LES FAITS MARQUANTS 2011	44
6. Perspectives et orientations	45
6.1. Principales Etudes	45
6.2. Travaux	45

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif en chiffre pour l'année 2011 :

Communes		Assérac	Batz-sur-Mer	Canoë	Férel	Guérande	Herbignac	La Baule	La Turballe	Le Croisic	Le Pouliguen	Mesquer	Pérestin	Piriac-sur-Mer	Saint-Lyphard	Saint-Molf	TOTAL
Contrôle des installations neuves - Réhabilitation	CCI	2	0	0	4	17	14	1	1	0	0	2	1	0	6	2	50
	CBE	4	0	2	6	20	11	0	1	0	0	1	2	1	6	7	61
Contrôle des installations neuves – demande d'urbanisme	CCI	5	0	4	15	49	45	15	11	0	0	0	1	1	9	21	176
	CBE	2	0	0	10	31	40	5	3	0	0	0	1	0	9	6	107
Contrôle des installations existantes	Diag	8	1	6	22	81	60	16	13	0	0	1	13	0	24	7	252
	N+1	4	0	3	8	32	20	6	0	1	0	0	3	0	2	7	86
	N+4	13	0	0	79	262	130	28	40	0	0	2	33	1	81	27	696

CCI = Contrôle de Conception Implantation - CBE = Contrôle de bonne exécution
 N+1 = Contrôle des installations à N + 1 - N+4 = Contrôle des installations à N + 4
 Diag = Diagnostic des installations existantes

1 428 Contrôles réalisés par les équipes de l'ANC en 2011

5 637 Ouvrages d'assainissement non collectif recensés au 31/12/2011

Coût du service en 2011	251 237 €
-------------------------	-----------

Les contrôles de l'assainissement non collectif sur le terrain pour l'année 2011 :

AVIS	Total	Favorable	Inaccessible	Défavorable - Devis	Défavorable étude de sol / non conforme	Non terminé
CBE	168	161 (95.8%)			6 (3.6%)	1 (0.6%)
Diagnostic	252	88 (34.9%)	51 (20.2%)	50 (19.9%)	63 (25%)	
N+1	86	81 (94.2%)	1 (1.2%)	3 (3.4%)	1 (1.2%)	
N+4	696	591 (84.9%)	21 (3%)	77 (11.1%)	7 (1.0%)	
TOTAL	1202	921 (76.6%)	73 (6.1%)	130 (10.8%)	77 (6.4%)	1 (0.1%)

Le chiffre du CCI n'est pas inclus dans ce tableau, son étude est réalisée principalement au bureau par les agents du SPANC.

Le fonctionnement au quotidien du service de l'Assainissement non collectif en 2010 :

1107 appels téléphoniques

60 dossiers de réclamations

31 682 km parcourus

1.1. Les Indicateurs

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validé par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif doit être au moins égal à 100 pour que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif puisse être calculé.
- Seront supposées non conformes les installations pour lesquelles un contrôle, effectué par le service depuis sa création, **a mis en évidence une** non conformité avec les prescriptions réglementaires, ou dont la conformité n'est pas connue du service au 31/12 de l'année N

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Soit • **I D 301.3 : 55.72 %**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (0,20 ou 30 points)

- 20 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.
- 20 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.
- 30 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.
- 30 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- 10 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.
- 20 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.
- 10 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

Soit • **I D 302.0 : 100**

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif

Depuis 1999, il y a eu 28 630 contrôles effectués, il reste à ce jour 178 non raccordés ainsi que 385 partiellement raccordés.

Bilan général de la conformité des contrôles de branchements collectifs en 2011

	Nombre Total de contrôles effectués	Nombre de nouveaux branchements contrôlés (1 ^{ère} visite)	Conformité en 1 ^{ère} visite					Mise en conformité en 2011 pour des contrôles réalisés.			
			Conforme	Non-conforme global	Non-conforme (en nombre)						
					Polluant		Non polluant				
					Polluant en partie	Non raccordé		Délai	Hors délai	Total	Taux %
Cap Atlantique	1311	634	388	246	74	18	154	143	348	491	65.9
SEPIG	183	147	122	25	2	0	23				
Total	1494	781	510 65.3%	271 34.7%	76 28 %	18 6.6%	177 65.4%	-			

Nombre de 2^{ème}, 3^{ème} visites en 2011 (CAP + SEPIG): 713

Le tableau ci-dessus montre que 81 % des branchements contrôlés sont conformes. Sur les 19 % non-conformes, 65 % de branchements sont non polluants, la non-conformité portant sur un élément technique réglementaire. 28 % sont susceptibles de polluer en partie et 7 % polluent totalement du fait de leur non raccordement. Un délai de 6 mois pour la mise en conformité est donné lorsque le branchement a été déclaré non-conforme et ce, indépendamment de la nature de sa non-conformité.

2.2. Population concernée par le service public d'assainissement

	Sud		Centre		Nord	
Nombre de clients facturés	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	34 259	34 617	11 085	11 209	7 725	7 873
Total clients facturés 2011	53 699					
Evolution de 2010 à 2011	+ 1.05 %		+ 1.12 %		+ 1.92 %	
Volumes facturés à l'assainissement (m³)	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	2 924 761	2 836 807	757 521	715 328	600 746	601 184
Total volume facturé à l'assainissement en 2011	4 153 319 m ³					
Evolution 2010 à 2011	- 3.01 %		- 5.57 %		+ 0.07 %	

A l'identique des conclusions pour le service public de distribution d'eau potable, le tableau ci-dessus montre une baisse des volumes facturés sur le territoire de Cap Atlantique, donc de la consommation. Cette évolution est en grande partie attribuée à un décalage de date barycentre de relève, qui a comptabilisé les volumes assujettis sur une période moins importante.

L'écart mesuré entre les résultats de consommation pour les services d'eau potable et d'assainissement est fonction de plusieurs paramètres dont notamment :

- Le nombre d'ANC et leur consommation ;
- Les industriels raccordés à un système autonome d'épuration ;
- Les industriels qui rejettent au réseau un volume inférieur à celui consommé ;
- La variation de nouveaux abonnés ;
- L'impact de la saisonnalité sur les secteurs desservis (immeuble, ...) ;
- Les branchements d'arrosage ou de jardins.

2.3. Réseaux de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif.

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans deux canalisations distinctes.

Caractéristiques du réseau communautaire

	Sud et Centre		Nord	
	2010	2011	2010	2011
Canalisations gravitaires	450,519 km	453.45 km	153.074 km	153.230 km
Canalisations de refoulement	127,841 km	129.311 km	64,225 km	64.205 km
Réseau sous vide	5,253 km	5,245 km	0,979 km	0,979 km
Total	583,613 km	588.006 km	218,278 km	218,413 km
Total Cap Atlantique	801.891 (*) km en 2010		806.419(*) km en 2011	
Postes de refoulement	214	215	90	88
Bassins tampons (stockages sur réseaux)	L'étang : 350 m ³ Saint Molf : 350 m ³ Port au Loup : 70 m ³ Port-Piriac : 120 m ³ Lérat : 380 m ³ Les Sports : 130 m ³ Le Requer : 130 m ³ Croix l'Anse : 260 m ³ Le Quai : 600 m ³ Pavie : 5 100 m ³	-	-	-
Postes de traitement des sulfures	18		18	

(*) Le linéaire total prend en compte la partie de réseau située à l'aval des stations d'épuration. Le linéaire concerné représente 12.845 km et ne rentre pas en compte dans le calcul des indicateurs du maire pour lesquels le linéaire retenu est de 793.574 km.

2.4. Stations d'épuration

Station d'épuration	type	Capacité Eq.Hab.	Volume traité (m ³) 2010	Volume traité (m ³) 2011	Evolution
Livery – Guérande	Biologique – boues activées	178 000	5 563 822	4 725 516	-15,07%
Butte de Pince - La Turballe	Boues activées	Hiver : 15 000 Eté : 40 000	1 192 696	1 026 993	-13,89%
Pénestin	Boues activées	Hiver : 1 200 Eté : 12 000	381 598	318 259	-16,60%
Le Bourg-Herbignac	Boues activées	6 700	149 186	179 445	20,28%
Le Bourg – Saint Lyphard	Boues activées	5 200	196 395	168 528	-14,19%
ATI – Herbignac	Boues activées	10 000	54 272	75 965	39,97%
Le Bourg – Assérac	Boues activées membranes	4 000	119 207	67 213	-43,62%
La Madeleine – Guérande	Lagunes aérées	800	43 814	37 480	-14,46%
Camoël	Boues activées	6 200	176 172	145 772	-17,26%
Kerhinet – Saint Lyphard	Boues activées	200	16 688	12 432	-25,50%
Bréca – Saint Lyphard	Filtre plantés de roseaux	100	3 909	4 372	11,84%
Mézérac – Saint Lyphard	Tertre d'infiltration	115	4 345	4 668	7,43%
Kermoret - Assérac	Lagunes	300	16 779	8 505	-49,31%
Kerolivier – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	120	7 834	7 235	-7,65%
Landieul – Herbignac	Filtre planté de roseaux	120	1 235	1 003	-18,79%
Keralio – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	90	4 081	3 322	-18,60%
Kerbilet - Herbignac	Filtre à coco	45	< à 2 000 Eq.Hab.		
Grand Arm – Herbignac	Filtre planté de roseaux	80	< à 2 000 Eq.Hab.		
Ville Perrotin - Herbignac	Filtre planté de roseaux	55	< à 2 000 Eq.Hab.		
Le Val – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Le Foy – Pénestin	Filtre à coco	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Trébestan – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Lande Pont de Rouëlle – Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
La Lande de Rauvelin - Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
TOTAL		264 255	7 932 033	6 786 708	-14,44%

Explication des principaux décalages :

- **Kermoret - Assérac**: Forte diminution (-49 %). Le débitmètre en entrée de station est défaillant et le volume entrant est estimé sur le temps de fonctionnement et le débit des pompes du poste principal situé en amont de la station occasionnant pour 2010 un volume estimé supérieur aux années précédentes.
Pour l'année 2011, nous retrouvons un volume traités comparable aux années 2008 et 2009.
- **Le Maradou - Assérac**: Diminution des volumes acceptés sur la station (- 47%). L'ensemble des volumes entrants sur la station n'a pas été enregistrée durant la période de transition entre l'ancienne station et la nouvelle station.
- **Le Bourg – Herbignac**: Augmentation du volume traité (+20%) dû à l'arrêt du by-pass vers la station ATI lors de la mise en service de la nouvelle station.
- **ATI – Herbignac**: Augmentation du volume traité (+40%) dû à la modification des modalités de déversements.

3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ces indicateurs permettent aux collectivités d'utiliser les mêmes outils de suivi de leurs résultats.

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du même jour imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

3.1. Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis :

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.

Mode de calcul : Population permanente et saisonnière des communes desservies par le réseau de collecte. La population pour l'année N est celle qui est indiquée par la Mairie (statistiques officielles).

Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.

Soit • **I D 201.0 : 134 000 habitants**

Cet indicateur est délicat a évalué sur le territoire de CAP Atlantique qui reçoit beaucoup de touriste. A défaut d'un autre mode de calcul cet indicateur est évalué sur la base de 2,5 habitants par abonné.

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Soit • **I D 202.0 : 17**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les fils eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte - S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.

Soit • **I D 203.0 : 2 145 T de matières sèches**

Prix du service assainissement TTC :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises- en € / m³. Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport - pour une base de 120 m³.

Soit • **I D 204.0 : 2,79 € TTC / m³**

3.2. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100.

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

Soit • **I P 201.1 : 96.33 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice de 0 à 100 est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A:

A - Plan du réseau de collecte (0,10 ou 20 points)

- 0 - absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quelque soit les autres éléments détenus).
- 10 - existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.
- 20 - mise à jour du plan au moins annuelle.

B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum).

- +10: informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose).
- +10: existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.
- +10: localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...).
- +10: dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite).

C - Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires maximum).

- +10: définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)
- +10: localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) - 0 pour une réalisation partielle.
- +10: existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans.
- +10: mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Soit **• I P 202.2 : 70**

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Mode de calcul: Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme
TMS totales des boues évacuées X 100.

Soit **• I P 206.3 : 100 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Mode de calcul : (Montant en euros des abandons de créances + montant en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé.

Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Soit **• I P 207.0 : 0.0013 €/m³**

Taux de débordement des effluents (d'eaux usées) dans les locaux des usagers :

Mode de calcul: Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement
Nombre d'habitants desservis X 1000

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Soit **-I P 251.1 : 0**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Mode de calcul : nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) X 100.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Soit **-I P 252.2 : 5.67 / 100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100.

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Il convient d'additionner les linéaires renouvelés, d'une part, par la collectivité et, d'autre part, par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Soit **-I P 253.2 : 0.255 %**

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Mode de calcul : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100.

Données nécessaires :

Nombre de bilans sur 24 h réalisé dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

Soit - **I P 254.3 : 99.52 %**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Eléments communs à tous les types de réseaux :

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).

oui - 20 non - 0

Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

oui - 10 non - 0.

Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.

oui - 20 non - 0.

Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 30 non - 0.

Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 10 non - 0.

Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

oui - 10 non - 0.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs:

Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

oui - 10 non - 0.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes.

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

oui - 10 non - 0.

Soit • **I P 255.3 : 100**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif /épargne brute annuelle.

Soit • **I P 256.2 : 8 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit • **I P 257.0: 0.17 %**

Taux de réclamations :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1000.

Soit • **I P 258.1 : 0.64/ 1 000 ab.**

Conformité des effluents :

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les systèmes de collecte devant être conçus, dimensionnés, réalisés entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art.

Soit • **I P 203.3 : *En attente résultat SISPEA***

Conformité des équipements :

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Cet indicateur renvoi à des exigences de traitement (carbone, azote, phosphore) et à la mise en œuvre de filières de traitement adaptées.

Soit **· I P 204.3 : *En attente résultat SISPEA***

SISPEA : Observatoire des services d'eau et d'assainissement

Conformité des ouvrages d'épuration :

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les performances sont basées sur des mesures de DBO5, DCO, azote et phosphore (en rendement ou en concentration)

Soit **· I P 205.3 : *En attente résultat SISPEA***

4. PRINCIPALES REALISATIONS 2011

- Construction et mise en service de la station d'épuration d'Assérac le 14 mai 2011.



STEP ASSERAC

- Construction et mise en service de la station d'épuration d'Herbignac le 18 juillet 2011.



STEP HERBIGNAC

- Extensions et renouvellements divers.
- Renouvellement du refoulement 600mm vers la station de pompage de Pavie à La Baule.

-
- Renforcement de la capacité de stockage sur le site de Pavie et traitement des odeurs.
- Raccordements place de la Gare du Croisic.
- Renouvellement du réseau d'assainissement avenue Henri Bertho à La Baule
- Refonte du règlement de service du SPANC suite à la publication des arrêtés de septembre 2009 qui modifient la réglementation applicable aux assainissements individuels.

Les tableaux 5.3. de la partie « Les Indicateurs Financiers » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2011.

5. LES FAITS MARQUANTS 2011

Suite à l'effondrement du réseau d'assainissement avenue Henri Bertho à LA BAULE fin décembre 2010 nécessitant la mise en place d'un by-pass. Le renouvellement de cette canalisation a été réalisé courant du premier semestre 2011 avec une mise en service effective en juin 2011.

30 juin 2011 : Effondrement de la canalisation DN 250mm avenue Aristide Briand au Croisic.

17 novembre 2011 : Effondrement de la canalisation DN 250mm en amont du poste de refoulement Saint Nudec avenue Aristide Briand au CROISIC. Le renouvellement de cette canalisation est programmé en 2012.

15 aout 2011 : effondrement du réseau d'assainissement avenue Mérand à La Baule sous la voie SNCF. Mise en service du tronçon renouvelé en novembre 2011.

Tempête du 15 décembre 2011 : Inondation du poste 8 sur la commune de La Baule suite aux pluies importantes.

Augmentation de la TVA de 5.5 à 7% pour 2012

6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

6.1. Principales Etudes

- Poursuite de l'élaboration du dossier réglementaire pour la station de Pénestin.
- Renouvellement et dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable – Secteur François Bouguoin au Pouliguen lié à l'aménagement urbain autour du Musée.

6.2. Travaux

- Poursuite des travaux de renouvellement et extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs concernés.
- Réhabilitation des postes de refoulement de Saint-Nudec – Ollivaud et Saillé I.
- Habillage du poste de refoulement Place d'Armes au Croisic.
- Suppression du poste de refoulement de Maupertuis et raccordement des effluents sur le poste de Kerbiniou à Guérande.
- Travaux du transfert des eaux usées des villages de La Madeleine et de Kerhinet vers la station de Livery.
- Suppression de la station de La Madeleine

LES INDICATEURS FINANCIERS

SOMMAIRE

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	48
1.1. Eau potable	48
1.2. Assainissement	48
1.3. Taxes pour les organismes publics	48
2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	49
2.1. Prix de l'eau potable	49
3. LA COLLECTE DES EAUX USEES	51
3.1. Prix de l'assainissement	51
4. SYNTHÈSE DU COUT DE L'EAU	52
5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	53
5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau	53
5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités	53
5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice	53

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La facture d'eau comprend trois parties :

- eau potable
- eaux usées
- taxes pour les organismes publics

1.1. Eau potable

Le produit « eau potable » est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation de travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement de réseaux d'eau potable, la réalisation d'ouvrages et l'amélioration du site de production d'eau potable.

Au délégataire privé qui assure la gestion (entretien, petit renouvellement des réseaux, la facturation....) de la production et de la distribution de l'eau potable

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.2. Assainissement

Le produit assainissement est destiné à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation des travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'assainissement, d'ouvrages sur le réseau, la construction de stations d'épuration
- Au délégataire privé qui assure l'exploitation des ouvrages de traitement et réseaux d'assainissement (fonctionnement, entretien, renouvellement...)

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.3. Taxes pour les organismes publics

D'autres partenaires interviennent dans la fixation du prix total de l'eau notamment l'Agence de l'Eau.

2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1. Prix de l'eau potable

Le contenu et l'évolution de la redevance

➤ *La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2011*

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part du délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	33.23
Part fixe (€ HT par an) CAP Atlantique	17.13

➤ *La part variable de la redevance au 1^{er} janvier 2011*

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement, liés au fonctionnement du service public. Il est lié au volume d'eau potable consommé afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretien correspondants.

L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique (coût d'achat de l'eau, rendement de réseau, investissements,...).

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'eau consommée en € HT, part délégataire	0.7771
Prix d'un m³ d'eau consommé en € HT, part CAP Atlantique	0,248

➤ *Les redevances des organismes publics*

Agence de l'Eau (prélèvement/pollution) :

A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau.

Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes deux redevances qui servent à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel par exemple : protection de nappes, construction de stations d'épuration.

Les taxes applicables sur le territoire de CAP atlantique sont :

Redevance Pollution : Permet à l'Agence de l'Eau de co-financer les travaux avec les collectivités territoriales ayant pour objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous les usagers et protéger cette eau contre les pollutions de toutes natures.

Redevance Préservation des ressources :

Compteur Ø 15 mm - consommation < 500 m³	Territoire de CAP Atlantique
Redevance lutte contre la pollution- Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0,31
Redevance Préservation des ressources- Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0.0025

➤ **La TVA**

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessous, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2010 et janvier 2011. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de CAP Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ **Sud, Centre et Nord**

	Au 1^{er} janvier 2010 € HT	Au 1^{er} janvier 2011 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	16.79	17.13	2.03%	Augmentation part CAP
Part fixe SEPIG	32.64	33.23	1.81%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ Cap Atlantique	0.243	0.248	2.06%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part variable en m³ SEPIG	0.7624	0.7771	1.93%	Augmentation part CAP
Redevance Pollution	0.30	0.31	3.33%	Agence de L'eau
Redevance Ressources	/	0.0025		
TVA en %	5.5	5.5	/	Définie par l'état
Total pour 120 m³ TTC	217.41	222.47	2.33%	

3. LA COLLECTE DES EAUX USEES

3.1. Prix de l'assainissement

Le contenu et l'évolution de la redevance :

➤ **La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2011**

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part délégataire est encadrée par les contrats de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	19.84
Part fixe (€ HT par an) Cap Atlantique	40.31

➤ **La partie variable au 1^{er} janvier 2011**

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service. Il est lié au volume d'eau potable consommé. L'exemple ci-dessous reprend un compteur de 15 (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire de 0 à 40 m³	0.6161
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire > à 40 m³	0.7352
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique de 0 à 40 m³	1.177
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique > à 40 m³	1.177

➤ **Les redevances des organismes publics**

Les prélèvements sont effectués sur la facture d'eau potable et sur la facture d'assainissement en 2011.

Redevance Modernisation des Réseaux :

Redevance Modernisation des Réseaux - Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0,19
---	------

➤ **La TVA**

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 5,5% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année du rapport

Le tableau, ci-dessus, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2010 et janvier 2011. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de Cap Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ Sud, Centre et Nord

	Au 1^{er} janvier 2010 € HT	Au 1^{er} janvier 2011 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	39.51	40.31	+ 2.02%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part fixe SEPIG	19.45	19.84	+ 2.01%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ CAP	1.154	1.177	+ 1.99%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part variable en m³ SEPIG<40m³	0.6038	0.6161	+ 2.04%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ SEPIG>40m³	0.7205	0.7352	+ 2.04%	Actualisation contractuelle des prix
Redevance Modernisation des Réseaux	0.18	0.19	+ 5,56%	Agence de L'eau
TVA en %	5.5	5.5	/	Définie par l'Etat
Total pour 120 m³ TTC	317.38	324.57	+ 2.27%	

4. SYNTHÈSE DU COÛT DE L'EAU

Pour une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473), l'utilisateur qui possède un compteur de 15 mm et qui est raccordé au réseau d'assainissement, a dépensé en 2011 suivant son implantation géographique :

SUD	: 547.04 € TTC soit 4,56 € TTC du m³ (4,46 euros/m³ en 2010)
CENTRE	: 547.04 € TTC soit 4,56 € TTC du m³ (4,46 euros/m³ en 2010)
NORD	: 547.04 € TTC soit 4,56 € TTC du m³ (4,46 euros/m³ en 2010)

Le coût lié aux taxes publiques est de 63.62 € TTC pour une facture de 120 m³ soit 0,53 € TTC du m³.

L'harmonisation des coûts initiés en 2004, de façon progressive, sur l'ensemble du territoire de CAP Atlantique est à ce jour achevée. Un prix unique est consenti aux usagers de CAP Atlantique, pour les services de l'eau potable et de l'assainissement.

5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau

Le service de l'eau potable :

Concessionnaires de téléphonie	:	67 582 € T.T.C.
PVR	:	3 125 € T.T.C.
Redevances eau (surtaxes)	:	2 582 224 € T.T.C.
Subventions	:	5 030 € T.T.C.
Autres recettes d'exploitation	:	70 708 € T.T.C.

Le service de l'assainissement :

Remboursement de frais de branchement / Participation de raccordement à l'égout	:	876 307 € T.T.C.
Convention CARENE	:	359 484 € T.T.C.
Redevances eau (surtaxes)	:	7 022 304 € T.T.C.
Subventions	:	1 094 557 € T.T.C.
Total recettes autres	:	1 262 021 € T.T.C.

5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités

Le service de l'eau potable :

Le montant de la dette est de **7 088 819.45 €** au 31/12/2011 pour une annuité globale (théorique) de **761 957.40 €**.

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

Le service de l'assainissement :

Le montant de la dette est de **45 879 398.27 €** au 31/12/2011 pour une annuité globale (théorique) de **3 974 080.09 €**

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 3.

5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice

Le service de l'eau potable :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût de chaque opération :

Désignation des opérations	Coût des Travaux
Renouvellement branchements plomb	406 451,84
Exploitation	406 451,84
Guérande - BV Sandun (année 2007)	1 988,11
La Baule - 3 Fontaines	9 865,50
LA BAULE - Avenue du Noëlle	15 763,87
BATZ SUR MER-Rue des Fusains	9 999,10
BAULE - Chemin Furgai	13 484,45
FEREL - LA VOUTE	6 388,71
LA BAULE - CHEMIN VILLE HASPOT	5 200,00
GUERANDE - ROUTE DE KERVIN	4 718,14
CAMOEL - LE RAILLE	1 629,95
GUERANDE - TREBISSIN	9 508,40
PVR GUERANDE - CHEMIN KERHUE-QUENIQUEN	8 059,00
PENESTIN - BARGES	6 118,00
Cap Atlantique - Tampons	16 493,06
GUERANDE - RUE ILE VILLENEUVE	2 890,46
GUERANDE - ALLEE DES CONSULS	5 394,60
ASSERAC - RUE DE L'ESPOIR	3 646,00
SAINT MOLF - KERUDAL	4 392,35
La Baule - Av Cupressus	1 245,81
Guérande - Kerbiniou	6 024,11
BATZ SUR MER - RUE GRANDE RUE	36 965,90
GUERANDE-VILLAGE SAILLE	11 944,33
LA BAULE - AVENUE DES MURIERS	28 494,17
LE POULIGUEN - RUE PAUL LESAGE	37 233,20
LE POULIGUEN - RUE MARECHAL JOFFRE	36 410,14
LE CROISIC - RUE DU BASSIN	26 571,15
BATZ SUR MER - ALLEE DE LA DILANE	19 404,70
GUERANDE- AVENUE DES PRAIRIES	27 577,80
BAULE - AVENUE HENRI BERTHO	125 931,63
LE CROISIC - RUE DU MANS	27 235,40
La Baule - Ville Poupert	2 549,52
Travaux réseaux	513 127,56
LA BAULE - DN 600	46 047,80
GUERANDE - SAILLE	891,00
GUERANDE - PROTECTION BARRAGE SANDUN	1 023,00
Travaux liés aux opérations communales	47 961,80
Sous Total	967 541,20
Pénestin - Clido	5029,67
Travaux réseaux	5029,67
TOTAL	972 570,87

Le coût des travaux réalisés en 2011 en eau potable est de 972 570.87 € TTC

Le service de l'assainissement :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût des opérations :

Désignation des opérations	Coût des Travaux
GUERANDE - STEP LIVERY	5 255,39
Saint-Lyphard - STEP	7 752,88
Camoël-Férel - STEP	3 687,50
Assérac - STEP	1 248 977,30
Herbignac - STEP	407 903,66
STEP Madeleine Kerhinet	5 837,50
STEP et émissaires	1 679 414,23
Cap Atlantique - Restructuration Livery	0,00
La Baule - Pavie	996 091,99
Guérande - Colveu	7 019,29
Le Pouliguen - Sterwitz	0,00
Canalisations Gravitaires	0,00
Réseaux de transfert	1 003 111,28
Cap Atlantique - Métrologie (année 2007)	183,50
Cap Atlantique - Métrologie	19 756,60
Etudes	19 940,10
ASSERAC - KERMORET	4 000,00
Pénestin : Clido - Couarne - Kernégro	90,00
Herbignac - Grand Armes	1 870,00
Cap Atlantique - Extensions	858,00
La Baule - Tréméac	8 266,65
Pénestin - Pluviers	251,28
LA BAULE - Route de Quesquello	27 452,60
BAULE - Chemin Furgai	21 806,50
BAULE- Massonet/Brédérac	231 109,79
PENESTIN - KERSEGUIN	6 554,92
ST LYPHARD - PLACE DE L'ABBE LANDEAU	9 319,20
BAULE - JOSEPH HOUSSAIS	2 255,00
GUERANDE - BOULEVARD DU NORD	9 101,88
LA BAULE - CHEMIN DE LA VILLE HASPOT	11 510,88
LE POULIGUEN - RUE PAUL LESAGE	55 626,84
LE POULIGUEN - RUE MARECHAL JOFFRE	106 552,73
PENESTIN- COURLIS/CHEMIN LOUP/MARESCLE	2 350,00
GUERANDE - RUE DE KERBINIOU	13 125,26
PENESTIN - BARGES	259 882,00
CAMOEL - LE RAILLE	3 850,24
LA BAULE - AVENUE DES MIMOSAS	30 621,68
GUERANDE - TREBISSIN	41 972,10
Cap Atlantique - Tampons	19 724,69

LA BAULE - Avenue Lalandes	2 040,00
MESQUER - RUE MES/CHEMIN VELIN/CHOUETTE	3 188,00
ASSERAC - MISE COTE REGARD EU	220,00
GUERANDE - MISE COTE REGARD EU	1 970,00
LA BAULE - MISE COTE REGARD EU	3 101,00
SAINT LYPHARD - MISE COTE REGARD EU	1 199,00
LA TURBALLE - CHEMIN DE GUEVENE	140,00
LA BAULE - CARREFOUR MORIN/FURGAI	45 100,75
LA BAULE - AVENUE DE L'ETOILE	1 103,00
SAINT LYPHARD - RUE DES CHENES	4 465,73
SAINT LYPHARD - RUE DE LA COTE D'AMOUR	1 051,90
PIRIAC SUR MER - MELINIAC	5 137,44
Guérande - La Madeleine	12 927,50
St-Lyphard - Kerhinet	9 792,50
La Baule - Avenue des Lilas	4 872,84
HERBIGNAC - GD ARMES/V.PERROTIN/KERBILET	1 301,01
BATZ SUR MER - LA GOVELLE	140,00
ASSERAC - RD82 ROUTE DE PONT MAHE	188,00
BATZ SUR MER - RUE GRANDE RUE	2 172,00
GUERANDE - CHEMIN DU PRADILLON	322,00
GUERANDE - FAUBOURG STE ANNE	564,00
BATZ SUR MER - PLACE ADELE PICHON	24 021,95
LA BAULE - DN600	735 680,11
LE CROISIC - PLACE DU 18 JUIN	45 258,51
ST LYPHARD-CAMPING BRIERE BOUG-RTE HERBI	1 640,00
BAULE - AV HENRI BERTHO	446 008,93
LE CROISIC - RUE DES POILUS	4 724,44
LE CROISIC -CARREFOUR BECQUEREL/CRUCIFIX	1 668,06
LE CROISIC - AVENUE ST GOUSTAN (RD45)	574,27
HERBIGNAC - RANROUET	540,62
BATZ S/MER-RUE FOUR ET RUE 19 MARS 1962	3 900,00
GUERANDE - RUE DES COLLEGES	833,00
LA BAULE - AVENUE HENRI MERAND	3 943,00
LA BAULE - VILLE POUPART	26 816,45
Travaux de réseaux	2 264 758,25
La Baule - Avenue des Lilas	95 040,00
ST LYPHARD - BONNE FONTAINE	123 327,23
FEREL - RUE DE LA FONTAINE	11 222,13
FEREL - RUE DES TILLEULS	497,75
LA BAULE - RENOUV. EU PLOMB	312,74
LE CROISIC -CARREFOUR BECQUEREL/CRUCIFIX	90 393,32
LE CROISIC - AVENUE ST GOUSTAN (RD45)	30 345,01
REPORTS DE 2011 A 2012	141 382,00
Travaux liés aux opérations communales	492 520,18
Sous Total	5 459 744,04
Camoël-Férel - STEP	502 109,65
Assérac - STEP	379 210,01

Herbignac - STEP	370 912,50
STEP et émissaires	1 252 232,16
La Baule - Pavie	1 112 821,55
Guérande - Colveu	69 765,90
Réseaux de transfert	1 182 587,45
LA BAULE - DN600	56 200,26
Travaux de réseaux	56 200,26
FEREL - RUE DE LA FONTAINE	73 500,00
Travaux liés aux opérations communales	73 500,00
TOTAL	8 024 263,91

Le coût des travaux réalisés en 2011 en assainissement est 8 024 263.91 € TTC.

ANNEXE 1

Volumes d'eau potable consommés par commune

Commune	Particuliers et autres				Communaux
	2011	Dont conso <200 m ³ /an	Dont 200< conso < 6000 m ³ /an	Dont conso > 6000 m ³ /an	communaux
GUERANDE	888 937	510 858	207 820	147 344	22 915
LA BAULE-ESCOUBLAC	1 513 403	802 374	555 372	79 624	76 033
LE POULIGUEN	395 570	261 479	100 764	6 195	27 132
BATZ SUR MER	224 675	164 131	37 515	16 144	6 885
LE CROISIC	403 595	213 786	76 303	81 823	31 683
TOTAL SUD	3 426 180	1 952 628	977 774	331 130	164 648
LA TURBALLE	334 744	212 809	50 469	54 445	17 021
MESQUER	166 539	124 068	20033	14739	7 699
PIRIAC SUR MER	259 725	142 225	59 429	48 765	9 306
SAINT-MOLF	101 168	75 676	22 577	0	2 915
TOTAL CENTRE	862 176	554 778	152 508	117 949	36 941
ASSERAC	113 510	67 982	39 593	0	5 935
CAMOEL	45 209	30 688	14 157	0	364
FEREL	111 336	91 612	18 290	0	1 434
HERBIGNAC*	786 401	190 532	56 936	534 666	4 267
PENESTIN	178 989	113 965	44 643	14 972	5 409
SAINT-LYPHARD	155 461	125 609	17 585	6104	6 163
TOTAL NORD	1 390 906	620 388	191 204	555 742	23 572
TOTAL COLLECTIVITÉ	5 679 262	3 127 794	1 321 486	1 004 821	225 161

ANNEXE 2

Récapitulatif analyses DDASS 2011

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2011

UNITE DE GESTION: C.A.P. ATLANTIQUE

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **24** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires IPL (Ploemeur) et LDA (Saint Avé), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SEPIG ATLANTIQUE**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:
INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

In rapport annuel
étaillé est établi par
ARS : vous pouvez le
onsulter en mairie

si la saveur ou la couleur de
eau du robinet présente un
spect inhabituel, signalez-le à
votre distributeur d'eau
(coordonnées sur facture).

l'eau n'aime pas stagner !
après quelques jours
d'absence : laissez couler
l'eau avant de la boire.

LOMB :
dans les immeubles anciens
susceptibles d'être équipés de
installations en plomb,
laissez couler l'eau
systématiquement avant de la
boissonner.

Les résultats des analyses du
contrôle sanitaire effectuées
sur le réseau de distribution
sont consultables sur internet
à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

24 analyses conformes aux limites de qualité
sur 24 réalisées

dureté :

TH moyen de 13 °F
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins
de 0,5 mg/l en moyenne). Un apport
complémentaire en fluorures, après avis
médical, est conseillé pour prévenir la carie
dentaire.

nitrites :

13 analyses conformes à la valeur
réglementaire de 50 mg/l sur 13 réalisées

teneur maximale : 32 mg/L
teneur moyenne : 14 mg/L

pesticides :

12 analyses conformes sur 12 sur l'eau importée
limite réglementaire : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres (non conformité) :

Les dépassements de références de qualité concernent des teneurs en carbone organique total.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 70,8 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

L'ingénieur en chef du Génie Sanitaire

Didier LOUIS

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution :	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER			
Commune du prélèvement :	PIRIAC SUR MER			
Nom du point de surveillance :	PF PIRIAC FOYER LOGEMENT			
Localisation du point de surveillance :	6 RUE FERLINE			
Date du prélèvement :	24/01/2011			
Code de la Santé Publique (Normes)	limites qualité	références qualité		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL			6
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL			1
	Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL		0	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml n/100mL		0	<1
	Entérocoques /100ml-MS n/100mL	0		<1
	Escherichia coli /100ml -MF n/100mL	0		<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif) qualit.			0
	Odeur (qualitatif) qualit.			0
	Saveur (qualitatif) qualit.			0
	Turbidité néphélométrique NFU NFU		2	0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique) °F			14,5
	pH unité pH		6,5 < <9	8,17
FER ET MANGANESE	Fer total µg/l		200	<20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l µg/l		200	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total mg/L C		2	2,1
MINERALISATION	Conductivité à 25°C µS/cm		180 < <1000	430
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau °C		25	7,6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre mg/LCl2			0,06
	Chlore total mg/LCl2			0,12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) mg/L		0,1	<0,05
	Nitrates (en NO3) mg/L	50		30,5

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). Le t_x de Carbone organique total est en valeur limite de la référence de qualité proposée à 2 mg/l.



Nantes, le : 29 avril 2011

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**



RESULTATS : Janvier à février 2011

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :			CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE					
			ASSERAC	HERBIGNAC	ASSERAC	SAINT LYPHARD	BATZ SUR MER	GUERANDE		
			PF ASSERAC CAFE DE LA PLACE	PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE	PM ASSERAC	PF ST LYPHARD RES. LA BRIERE	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL		
			6 PLACE DE L'EGLISE	39 RUE DU PERE LAURENT	ASSERAC	5 RUE DES AJONCS		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE		
			24/01/2011	24/01/2011	23/02/2011	23/02/2011	06/01/2011	06/01/2011		
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			3	11	<1	<1	<1	32 X
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			3	<1	<1	1	<1	13 X
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU		2	0,4	0,4	0,4	<0,3	0,7	0,5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F				13,5				
	pH	unité pH		6,5< <9	8,23	8,28	7,83	8,05	8,44	8,57
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	<20,00	40,00	<20,00	<20,00	<20,00	50,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	48		23	24	33	33
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2		1,5				
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180< <1000	349	352	420	425	560	545
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	7,8	9,4	10,5	10,1	8,3	8,5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,22	0,02	0,02	0,02	0,20	0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,34	0,10	0,08	0,06	0,36	0,06
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50			30,6				

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). On note une très légère contamination germes banaux sur le PF de l'hôpital de Guérande sans conséquences sanitaires.

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE						
Commune du prélèvement :				GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	BATZ SUR MER	GUERANDE	
Nom du point de surveillance :				PM GUERANDE	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL	
Localisation du point de surveillance :				GUERANDE	90 AVE DES NOËLLES	RUE GEORGES CLEMENCEAU	17 RUE JULES BENOIT		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	
Date du prélèvement :				06/01/2011	06/01/2011	06/01/2011	06/01/2011	08/02/2011	08/02/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			1	83	<1	94	2	9
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			4	<1	10	57	<1	26
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NF-U	NFU		2	0,4	0,3	0,6	<0,3	0,7	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			15,1	18,5				17,5
	pH	unitépH		6,5< <9	8,55	8,52	8,44	8,55	7,97	8,01
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	<20,00	20,00	<20,00	<20,00	50,00	50,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	30	25	33	30	93	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2	1,6	5,0				5,2
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180< <1000	433	561	559	549	537	539
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	7,6	7,5	10,7	7,3	11,1	12,4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,04	0,04	0,20	0,10	0,13	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,08	0,10	0,31	0,22	0,36	0,20
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		35,8	15,7				12,4

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). *plus* *rs* *légères contaminations à germes banaux sont retrouvés ainsi qu'un taux supérieur à la* *référence de qualité concernant le taux de carbone organique total.* *une attention particulière doit être portée sur ces*

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution :			TTP - GUERANDE - SANDUN					
Commune du prélèvement :			GUERANDE	GUERANDE	GUERANDE	GUERANDE		
Nom du point de surveillance :			ET SORTIE STATION SANDUN					
Localisation du point de surveillance :			LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"		
Date du prélèvement :			13/01/2011	24/01/2011	08/02/2011	23/02/2011		
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			24 <	<1	2	32 >
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			<1	<1	12	10
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml.	0		<1	<1	<1	<1
	CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		Absence	0	0	0
Odeur (qualitatif)		qualit.		Absence	0	0	0	0
Saveur (qualitatif)		qualit.		Absence	0	0	0	0
Turbidité néphélométrique NFU		NFU	1	0,5	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			20,1	16,9	17,5	18,5
	pH	unitépH		6,5 < <9	8,29	8,33	8,08	7,72
	Chlorures	mg/L		250	61	57	58	54
	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	536	539	525	559
	Température de l'eau	°C		25	9,4	7,4	8,5	10,7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			1,22	0,81	0,35	0,10
	Chlore total	mg/LCl2			1,55	1,03	0,65	0,25
PARAMETRES CHIMIQUES INDESIRABLES	Fer total	µg/l		200	<20,00	<20,00	<20,00	<20,00
	Aluminium total µg/l	µg/l		200	27	49	40	28
	Carbone organique total	mg/L C		2	5,4	5,1	5,5	5,2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		16,0	13,6	12,8	9,6
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PARAMETRES PHYTO-SANITAIRES	Atrazine	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Bentazone	µg/l	0,1		<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
	Diuron	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Isoproturon	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Carbofuran	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). La référence de qualité concernant le taux de Carbone organique total est **ND**.

Le taux de chlore est parfois excessif (les 13/01 et 24/01)

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER			
Commune du prélèvement :				LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	MESQUER	MESQUER
Nom du point de surveillance :				PF LA BAULE CENTRE ECHO	PM LA BAULE ESCOUBLAC	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PF MESQUER MAIRIE	PM MESQUER
Localisation du point de surveillance :				90 AVE DES NOËLLES	LA BAULE ESCOUBLAC	RUE GEORGES CLEMENCEAU	17 RUE JULES BENOIT	PLACE DE L'HOTEL	MESQUER
Date du prélèvement :				08/02/2011	08/02/2011	08/02/2011	08/02/2011	24/01/2011	24/01/2011
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		5	35 X	<1	260	5	6
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		24	<1	1	7	<1	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,3	<0,3	0,6	<0,3	<0,3	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			14,0				
	pH	unité pH	6,5 < <9	8,03	7,78	7,96	7,98	8,16	8,18
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	90,00	30,00	60,00	80,00	<20,00	<20,00
				53		88	54	22	23
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200	53		88	54	22	23
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2		1,6				
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < <1000	531	343	532	531	366	429
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	13,2	10,5	12,7	9,5	9,4	7,3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,02	<0,02	0,18	<0,02	0,02	0,04
	Chlore total	mg/LCl2		0,08	0,03	0,49	0,22	0,07	0,08
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	0,1	36,3			30,4	31,7

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). On note toutefois la présence de germe banal sur le point fixe de la mairie du Pouliguen sans incidence sanitaire, à mettre en relation avec sa faible teneur en désinfectant.

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :			CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
Commune du prélèvement :			SAINT MOLF	SAINT MOLF	
Nom du point de surveillance :			PF ST MOLF RESTAURANT SCOLAIRE	PM SAINT MOLF	
Localisation du point de surveillance :			RUE DE LA ROCHE BLANCHE	SAINT MOLF	
Date du prélèvement :			27/06/2011	27/06/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		283 ✗	5
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		56 ✗	6
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	2	0,5	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		11,9	
	pH	unité pH	6,5 < 9	8,25	8,35
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	<20,00	<20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200		95 ✓
	Cuivre	mg/L	2		
	Plomb	µg/l	25		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2	1,9	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < 1000	381	436
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	somme <100		
	Chlorodibromométhane	µg/l			
	Chloroforme	µg/l			
	Dichloromonobromométhane	µg/l			
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	19,6	19,8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		<0,02 ✓	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2		0,05	0,04
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,1	<0,05 ✓	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	16,9	17,3
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5		

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). Toutefois on note une légère contamination à germes banaux a priori sans conséquence sanitaire.

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE						
Commune du prélèvement :				LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	BATZ SUR MER	GUERANDE	
Nom du point de surveillance :				PF LA BAULE CENTRE ECHO	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PM LE CROISIC	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL	
Localisation du point de surveillance :				90 AVE D'ES NOËLLES	RUE GEORGES CLEMENCEAU	LE CROISIC	17 RUE JULES BENOIT		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	
Date du prélèvement :				10/05/2011	10/05/2011	10/05/2011	10/05/2011	09/06/2011	09/06/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		<1	<1	22	9	<1	20	
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		<1	3	<1	1	1	38	
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		<1	<1	<1	<1	<1	<1	
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		<1	<1	<1	<1	<1	<1	
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0	
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0	
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0	
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	0,3	<0,3	2,9	0,4	0,4	0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F				17,3		12,0		
	pH	unité pH		6,5 < <9	8,05	7,93	7,34	8,05	7,96	7,86
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	40,00 ✓	30,00	230,00 ✗	70,00 -	<20,00	60,00 -
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	41	39		43		23
	Cuivre	mg/L	2							0,055
	Plomb	µg/l	25							1,0
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2			4,7 ✗		1,6	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	422	421	550	389	473	469
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l								13,4
	Chlorodibromométhane	µg/l								12,3
	Chloroforme	µg/l								3,6
	Dichloromonobromométhane	µg/l								7,8
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25					19,4	22,6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,18	0,03
	Chlore total	mg/LCl2			0,10	0,09	0,05	0,10	0,30	0,13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50				9,5		19,1	19,1
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5							<0,01

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). La référence de qualité est dépassée pour le paramètre fer sur le PM du Croisic ; concernant ce paramètre une attention particulière doit être apportée par le distributeur.

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :				CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE			
				ASSEPAC	HERBIGNAC	SAINTE LYPHARD	SAINTE LYPHARD	BATZ SUR MER	GUERANDE
				PF ASSER/C CAFE DE LA PLACE	PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE	PF ST LYPHARD RES. LA BRIERE	PM SAINTE LYPHARD	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL
				6 PLACE DE L'EGLISE	39 RUE DU PERE LAURENT	5 RUE DES AJONCS	SAINTE LYPHARD		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE
				26/05/2011	26/05/2011	27/06/2011	27/06/2011	10/05/2011	10/05/2011
Code de la Santé Publique (Normes)		limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		1	36	59	10	<1	27
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		2	<1	<1	2	2	1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,4	0,8	<0,3	0,3	<0,3	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		12,0				12,2	
	pH	unité pH	6,5 < 9	8,46	8,18	8,18	7,95	8,01	8,01
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	20,00	140,00	40,00	<20,00	30,00	30,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200		51	84	74		48
	Cuivre	mg/L	2						
	Plomb	µg/l	25						
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2	1,7				1,5	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < 1000	426	424	435	433	425	423
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	somme <100						
	Chlorodibromométhane	µg/l							
	Chloroforme	µg/l							
	Dichloromonobromométhane	µg/l							
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	17,5	18,8	20,5	20,4		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,19	0,13
	Chlore total	mg/LCl2		0,03	0,08	0,10	0,06	0,32	0,26
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	20,9				23,2	
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5						

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE						
Commune du prélèvement :				GUERANDE	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	
Nom du point de surveillance :				PM GUERANDE	PM GUERANDE	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PM LA BAULE ESCOUBLAC	PM LA BAULE ESCOUBLAC	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	
Localisation du point de surveillance :				GUERANDE	GUERANDE	93 AVE DES NOËLLES	LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC	RUE GEORGES CLEMENCEAU	
Date du prélèvement :				09/06/2011	09/06/2011	09/06/2011	09/06/2011	09/06/2011	09/06/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			<1	6	<1	8	1	2
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			1	<1	<1	34	2	53
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU		2	0,4	<0,3	<0,3	0,5	<0,3	0,4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F								12,0
	pH	unité pH		6,5 < 9	7,75	7,87	8,05	8,16	7,99	7,83
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	<20,00	<20,00	30,00	50,00	<20,00	<20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	30	32	39	68	44	
	Cuivre	mg/L	2							
	Plomb	µg/l	25							
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2						1,6
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < 1000	461	463	461	464	431	436
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l								
	Chlorodibromométhane	µg/l								
	Chloroforme	µg/l								
	Dichloromonobromométhane	µg/l								
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	15,4	19,6	20,4	16,1	19,4	22,6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			<0,02	0,05	0,02	<0,02	<0,02	0,07
	Chlore total	mg/LCl2			0,04	0,19	0,08	0,04	0,07	0,19
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50							19,6
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5							

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER				
Unité de distribution :				LE POULIGUEN	LE POULIGUEN	MESQUER	PIRIAC SUR MER	LA TURBALLE	LA TURBALLE	
Commune du prélèvement :				PF LE POULIGUEN MAIRIE	PM LE POULIGUEN	PF MESQUER MAIRIE	PF PIRIAC FOYER LOGEMENT	PF LA TURBALLE LA CRIEE	PM LA TURBALLE	
Nom du point de surveillance :				17 RUE JULES BENOIT	LE POULIGUEN	PLACE DE L'HOTEL	6 RUE FERLINE	CENTRE MAREE	LA TURBALLE	
Localisation du point de surveillance :				09/06/2011	09/06/2011	26/05/2011	26/05/2011	27/06/2011	27/06/2011	
Date du prélèvement :										
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			20	14	37	<1	17	7
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			<1	3	18	14	3	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU		2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			12,3		12,3			
	pH	unité pH		6,5< <9	8,00	8,35	8,36	8,27	8,12	8,01
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	50,00	40,00	<20,00	<20,00	<20,00	20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200		34		75	89	74
	Cuivre	mg/L	2						0,004	
	Plomb	µg/l	25						<0,5	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2	1,8		1,9			
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180< <1000	487	472	431	428	449	433
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l							10,3	
	Chlorodibromométhane	µg/l							12,6	
	Chloroforme	µg/l							2,5	
	Dichloromonobromométhane	µg/l							6,7	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	18,8	21,1	18,8	19,8	20,3	20,1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			<0,02	<0,02	<0,02	0,05	<0,02	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,07	0,05	0,07	0,16	0,10	0,11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		19,5		21,4	21,1	16,5	16,9
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5						<0,01	

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :				CAP ATLAN'TIQUE - SA - PIRIAC/MER	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER				
				LA TURBALLE	LA TURBALLE	LA TURBALLE	SAINT MOLF	SAINT MOLF	
				PF LA TURBALLE LA CRIEE	PM LA TURBALLE	PM LA TURBALLE	PF ST MOLF RESTAURANT SCOLAIRE	PM SAINT MOLF	
				CENTRE MAREE	LA TURBALLE	LA TURBALLE	RUE DE LA ROCHE BLANCHE	SAINT MOLF	
				26/08/2011	26/08/2011	26/08/2011	26/08/2011	26/08/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			5	11	>300 X	25	48
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			1	<1	>300 X	5	19
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			12,2				
	pH	unité pH		6,5< <9	8,66	8,56	8,48	8,63	8,05
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	<20,00	<20,00	<20,00	<20,00	20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200		130	120	120	65
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2	2,3 X				
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180< <1000	468	483	462	487	454
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	20,5	21,6	18,9	19,3	16,9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,08	0,10	0,06	0,05	0,04
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		6,1	6,3	6,2	6,3	7,6

Remarque : la référence de qualité du paramètre Carbone organique total est dépassée sur 1 P M "Centre de la Crie" à La Turballe

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). Toutefois, on note la présence d'une contamination à germes banaux sur 1 PM dans un camping; globalement la qualité bactériologique de ce point n'est pas satisfaisante. (cf chte de sept)

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

				CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE			
Unité de distribution :				ASSERAC	SAINT LYPHARD	ASSERAC	HERBIGNAC	BATZ SUR MER
Commune du prélèvement :				PF ASSERAC CAFE DE LA PLACE	PF ST LYPHARD RES. LA BRIERE	PM ASSERAC	PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE	PF BATZ/MER MAIRIE
Nom du point de surveillance :				6 PLACE DE L'EGLISE	5 RUE DES AJONCS	ASSERAC	39 RUE DU PERE LAURENT	
Localisation du point de surveillance :				27/07/2011	27/07/2011	26/08/2011	26/08/2011	11/07/2011
Date du prélèvement :								
Code de la Santé Publique	(Normes)	limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		<1	48 ✓	7	30	<1
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		2	38 ✓	1	21	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,3	0,4	<0,3	0,8	<0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F				12,1		
	pH	unité pH	6,5 < <9	8,24	8,59	8,60	8,59	8,02
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	30,00	<20,00	<20,00	140,00 ✓	<20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200	62	140		100	49
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2			2,3		
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < <1000	496	496	474	474	463
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	20,5	20,2	19,5	19,6	19,1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,03	<0,02	<0,02	<0,02	0,23
	Chlore total	mg/LCl2		0,15	0,09	0,10	0,08	0,46
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50			6,2		

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). *Sur le PM d'Asserac, la référence de qualité du paramètre Carbone organique total est de 2,3.*

				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE				
Unité de distribution :				BATZ SUR MER	BATZ SUR MER	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC
Commune du prélèvement :				PM BATZ SUR MER	PM BATZ SUR MER	FF GUERANDE HOPITAL	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL
Nom du point de surveillance :				BATZ SUR MER	BATZ SUR MER	AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	90 AVE DES NOËLLES	RUE GEORGES CLEMENCEAU
Localisation du point de surveillance :				11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011
Date du prélèvement :								
	Code de la Santé Publique (Normes)	limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		5	12	2	<1	7
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		2	1	1	<1	3
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	2	1,0	<0,3	0,5	0,4	0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		11,9	12,0	8,08	8,13	8,01
	pH	unité pH	6,5< <9	8,13	7,99			
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	50,00	<20,00	40,00	<20,00	<20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200			47	62	58
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2	1,8	1,9			
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180< <1000	457	463	465	476	463
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	20,0	19,7	24,0	24,3	22,2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,14
	Chlore total	mg/LCl2		0,11	0,11	0,10	0,10	0,31
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	13,8	13,5			

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE				
Commune du prélèvement :				BATZ SUR MER	BATZ SUR MER	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC
Nom du point de surveillance :				PF BATZ MER MAIRIE	PM BATZ SUR MER	PF GUERANDE HOPITAL	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PM LA BAULE ESCOUBLAC
Localisation du point de surveillance :					BATZ SUR MER	AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	90 AVE DES NOËLLES	LA BAULE ESCOUBLAC
Date du prélèvement :				10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité			
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		1	2	8	2	4
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		1	1	<1	<1	81
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	2	0,6	<0,3	0,9	<0,3	1,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F				15,7		
	pH	unitépH	6,5< <9	8,13	8,23	7,78	8,21	8,05
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	30,00	<20,00	60,00	<20,00	40,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200	69	82		77	86
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2			4,7		
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180< <1000	536	543	572	547	544
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	19,9	21,2	23,1	22,5	18,8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,40	<0,02	<0,02	<0,02	0,10
	Chlore total	mg/LCl2		0,51	0,12	0,20	0,11	0,26
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50			2,2		

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). Toutefois il faut remarquer le taux de carbone organique total qui dépasse la référence de qualité sur le PF de l'hôpital de Guérande.

				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE				
Unité de distribution :				LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	LE POULIGUEN	LE POULIGUEN
Commune du prélèvement :				PM LA BAULE ESCOUELAC	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PM LE POULIGUEN	PM LE POULIGUEN
Nom du point de surveillance :				LA BAULE ESCOUELAC	RUE GEORGES CLEMENCEAU	17 RUE JULES BENOIT	LE POULIGUEN	LE POULIGUEN
Localisation du point de surveillance :				10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011	10/08/2011
Date du prélèvement :								
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité			
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		<1	<1	12	<1	<1
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		<1	8	1	25	3
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,4	0,4	0,3	0,5	1,1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F					12,6	12,7
	pH	unité pH	6,5 < 9	8,15	8,04	8,17	8,05	8,13
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	30,00	<20,00	20,00	<20,00	80,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200	62	75	74		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2				1,6	1,5
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < 1000	544	538	544	548	550
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	19,4	22,3	18,9	20,8	21,4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,11	0,17	<0,02	0,17	0,04
	Chlore total	mg/LCl2		0,29	0,35	0,10	0,35	0,20
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50				8,9	9,3

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
 DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
 (Eau Distribuée)**

Unité de distribution :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER			CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER			CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		
		MESQUER	MESQUER	MESQUER	PIRIAC SUR MER	PIRIAC SUR MER	PIRIAC SUR MER	PIRIAC SUR MER	PIRIAC SUR MER	
Commune du prélèvement :		PF MESQUER MAIRIE			PM MESQUER			PF PIRIAC FOYER LOGEMENT		
Nom du point de surveillance :		PLACE DE L'HOTEL			MESQUER			6 RUE FERLINE		
Localisation du point de surveillance :		27/07/2011			27/07/2011			27/07/2011		
Date du prélèvement :										
Code de la Santé Publique (Normes)		limites qualité	références qualité							
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		14	7	230 X	160 X	2		
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		2	1	5	110 X	4		
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0		
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0		
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0		
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F						12,5		
	pH	unité pH	6,5 < <9	8,57	8,63	8,53	8,55	8,53		
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	<20,00	<20,00	<20,00	<20,00	<20,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	200	110 -	120 -	130 -	120 -	2,1 -		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2							
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < <1000	493	496	389	495	496		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	19,3	19,0	18,7	22,2	19,4		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		<0,02	<0,02	<0,02	0,11	0,09		
	Chlore total	mg/LCl2		0,07	0,07	0,07	0,27	0,24		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	11,8	11,9	12,0	11,8	11,8		



Interprétation sanitaire :
 L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). On relève une très légère flore à germes banals sur les PM de Mesquer et Piriac/Mer ainsi qu'un déassechement de la robe en ce qui concerne le paramètre Carbone organique total à Piriac/M.

Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :					CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE				
					LE CROISIC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	LE POULIGUEN	BATZ SUR MER
					PM LE CROISIC	PM LE CROISIC	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PM LE POULIGUEN	PF BATZ/MER MAIRIE
					LE CROISIC	LE CROISIC	17 RUE JULES BENOIT	LE POULIGUEN	
					11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011	10/08/2011
Code de la Santé Publique (Normes)	limites qualité	références qualité							
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL		9	3	88	7	1		
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL		2	1	9	<1	1		
	Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Entérocoques /100ml-MS n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
	Escherichia coli /100ml -MF n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif) qualit.		0	0	0	0	0		
	Odeur (qualitatif) qualit.		0	0	0	0	0		
	Saveur (qualitatif) qualit.		0	0	0	0	0		
	Turbidité néphélométrique NFU NFU	2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique) °F								
	pH unitépH	6,5< <9	8,13	8,06	8,06	8,09	8,13		
FER ET MANGANESE	Fer total µg/l	200	<20,00	20,00	20,00	50,00	30,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l µg/l	200	77	67	57	49	69		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total mg/L C	2							
MINERALISATION	Conductivité à 25°C µS/cm	180< <1000	461	459	467	473	536		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau °C	25	17,7	18,8	20,0	22,2	19,9		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre mg/LCl2		0,07	0,04	<0,02	<0,02	0,40		
	Chlore total mg/LCl2		0,38	0,18	0,08	0,03	0,51		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) mg/L	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		
	Nitrates (en NO3) mg/L	50							

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution :		CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE		CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE		CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE		CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	
		BATZ SUR MER		GUERANDE		GUERANDE		GUERANDE	
Commune du prélèvement :		PM BATZ SUR MER		PF GUERANDE HOPITAL		PM GUERANDE		PM GUERANDE	
Nom du point de surveillance :		BATZ SUR MER		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE		GUERANDE		GUERANDE	
Localisation du point de surveillance :								90 AVE DES NOËLLES	
Date du prélèvement :		09/09/2011		09/09/2011		09/09/2011		09/09/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)		limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		>300 X	52	1	>300 X	18	
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		11	44	2	110	<1	
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	12	<1	<1	<1	<1	
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0	
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,4	0,4	0,4	1,0	1,0	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F	6,5 < 9	8,32	8,23	8,09	8,04	8,28	
	pH	unité pH							
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	20,00	60,00	50,00	60,00	270,00	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	2	80	56	47		95	
	Cuivre	mg/L	25					0,160	
	Plomb	µg/l					2,1	<0,5	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	2					619	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < 1000	586	627	630	493	24,4	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l						20,9	
	Chlorodibromométhane	µg/l	1					2,6	
	Chloroforme	µg/l	<100					6,7	
	Dichloromonobromométhane	µg/l						22,2	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	19,6	21,4	19,8	18,7	0,02	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,04	0,02	0,04	0,02	0,06	
	Chlore total	mg/LCl2		0,08	0,08	0,10	0,08	0,06	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50				7,1	4,9	
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5					<0,01	

Interprétation sanitaire :
L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). On observe 1 prolifération de bactéries α (germes banaux) sur deux PM (Batz M et Guérande) les contrôles des 10/10/11 sont conformes. Le taux de désinfectant a été temporairement augmenté.

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE					
				GUERANDE	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	LE POULIGUEN	
				PF GUERANDE HOPITAL	PM GUERANDE	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PF LE POULIGUEN MAIRIE	
				AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	GUERANDE	90 AVE DES NOELLES	RUE GEORGES CLEMENCEAU	17 RUE JULES BENOIT	
				10/10/2011	10/10/2011	10/10/2011	10/10/2011	10/10/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			15	10	12	<1	4
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			17	16	1	1	9
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0,5	0,7
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	0,6	0,4	0,7		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		6,5 < <9	8,03	8,02	8,10	8,01	8,12
	pH	unité pH							
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	54			54	59
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		2					
	Cuivre	mg/L		25					
	Plomb	µg/l							
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2		2,3 x	2,2 x		
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	717	727	716	717	716
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l							
	Chlorodibromométhane	µg/l							
	Chloroforme	µg/l							
	Dichloromonobromométhane	µg/l							
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	19,7	18,4	20,3	21,7	19,1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,03	0,02	<0,02	0,17	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,20	0,14	0,10	0,34	0,10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L		50					
	Nitrites (en NO2)	mg/L		0,5					

Interprétation sanitaire :
L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). La référence de qualité pour le paramètre Carbone organique total est dépassée à deux reprises le 10/10/2011: à Guérande et à la Baule (centre hémodialyse).

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
		PIRIAC SUR MER	MESQUER	MESQUER	PIRIAC SUR MER	PIRIAC SUR MER			
Commune du prélèvement :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
		PM PIRIAC SUR MER	PF MESQUER MAIRIE	PM MESQUER	PF PIRIAC FOYER LOGEMENT	PM PIRIAC SUR MER			
Nom du point de surveillance :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
		PIRIAC SUR MER	PLACE DE L'HOTEL	MESQUER	6 RUE FERLINE	PIRIAC SUR MER			
Localisation du point de surveillance :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
		27/09/2011	06/10/2011	06/10/2011	06/10/2011	06/10/2011			
Date du prélèvement :		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER		CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
		Code de la Santé Publique (Normes)	limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			>300 X	>300 X	>300 X	270 X	>300
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			170	4	14	120	13
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2		3,3 X	0,3	0,4	0,4	0,5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		6,5 < <9	8,32	8,38	8,38	8,32	8,33
	pH	unité pH							<20,00
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	350,00 X				97
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	2						
	Cuivre µg/l	µg/l	25						
	Plomb µg/l	µg/l							
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2					
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	617	601	601	615	601
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme µg/l	µg/l							
	Chlorodibromométhane µg/l	µg/l							
	Chloroforme µg/l	µg/l							
	Dichloromonobromométhane µg/l	µg/l							
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	18,0	19,0	17,9	21,2	19,2
	RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre mg/LCl2			<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Chlore total mg/LCl2					0,07	0,08	0,07	0,12	0,08
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) mg/L			0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3) mg/L		50		3,5				2,6
	Nitrites (en NO2) mg/L		0,5						

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). *Persistance sur ce réseau de la prolifération à germes banaux - le taux de fer total dépasse la référence de qualité. Des fonges sont préconisées ainsi que l'augmentation du taux de*

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

				CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER				
Unité de distribution :				LA TURBALLE	LA TURBALLE	MESQUER	MESQUER	PIRIAC SUR MER
Commune du prélèvement :				PM LA TURBALLE	PM LA TURBALLE	PF MESQUER MAIRIE	PM MESQUER	PF PIRIAC FOYER LOGEMENT
Nom du point de surveillance :				LA TURBALLE	LA TURBALLE	PLACE DE L'HOTEL	MESQUER	6 RUE FERLINE
Localisation du point de surveillance :				06/09/2011	06/09/2011	27/09/2011	27/09/2011	27/09/2011
Date du prélèvement :								
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL			290 x	240 x	>300 x	>300 x
	Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL		0	25	3	73	>300 x
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	4	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	<1	4	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		2	<0,3	0,3	<0,3	0,4
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU						0,4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		6,5 < <9	8,25	8,36	8,42	8,43
	pH	unité pH					<20,00	<20,00
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200			91	95
								83
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		2			0,200	
	Cuivre	mg/L		25			6,0	
	Plomb	µg/l						
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2			627	622
				180 < <1000	521	552		617
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm					7,0	
							9,0	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l					2,6	
	Chlorodibromométhane	µg/l		somme <100			6,0	
	Chloroforme	µg/l						
	Dichloromonobromométhane	µg/l						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de eau	°C		25	20,1	19,0	18,7	17,3
								20,9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			> 0,02	> 0,02	<0,02	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,10	0,08	0,05	0,04
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L		50			3,6	3,6
	Nitrites (en NO2)	mg/L		0,5			<0,01	3,4

Présence récurrente de prolifération à germes banaux (y compris sur les mx contrôles du 06/10/2011). Les taux de désinfectant sont à augmenter.

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).

[Signature]



RESULTATS : Septembre à octobre 2011

Nantes, le : 15 décembre 2011

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE (Eau Distribuée)

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution :		CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC		CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC		CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC		CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC		CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	
		ASSERAC		SAINT LYPHARD		HERBIGNAC		HERBIGNAC		BATZ SUR MER	
Commune du prélèvement :		PF ASSERAC CAFE DE LA PLACE		PF ST LYPHARD RES. LA BRIERE		PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE		PM HERBIGNAC		PF BATZ/MER MAIRIE	
		6 PLACE DE L'EGLISE		5 RUE DES AJONCS		39 RUE DU PERE LAURENT		HERBIGNAC			
Nom du point de surveillance :		27/09/2011		27/09/2011		27/10/2011		27/10/2011		09/09/2011	
Localisation du point de surveillance :		Code de la Santé Publique	(Normes)	limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL				8	62	12	>300	<1	
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL				5	56	6	>300	<1	
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0		<1	<1	<1	68	<1	
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0		<1	<1	<1	<1	<1	
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0		<1	<1	<1	<1	<1	
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0		<1	<1	<1	<1	<1	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.				0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.				0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.				0	0	0	0	0	0,4
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU		2		0,6	0,4	2,2	0,4	0,4	0,4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		6,5 < <9		7,98	8,30	8,06	14,7	7,99	8,17
	pH	unité pH				60,00	<20,00	300,00	50,00		40,00
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200		40	77	43			53
	Aluminium total µg/l	µg/l		200		40	0,021				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L		25			<0,5				
	Plomb	µg/l									2,5
	Carbone organique total	mg/L C		2							602
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000		617	615	729	738		602
	SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l					32,3			
Chlorodibromométhane		µg/l					35,5				
Chloroforme		µg/l					3,0				
Dichloromonobromométhane		µg/l					8,8				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25		20,2	19,6	16,4	15,2	20,3	
		mg/LCl2				0,03	0,03	<0,02	0,03	0,15	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2				0,17	0,13	0,08	0,15	0,25	
	Chlore total	mg/LCl2						<0,05	<0,05	<0,05	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
	Nitrates (en NO3)	mg/L		50			3,5			3,5	
	Nitrites (en NO2)	mg/L		0,5			0,01			0,01	

→ recensement
08/11/2011
- < 200
limites
08/11/2011
FET < 20
MMS
17/11/2011 > 200

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). Sur le PF de ST Lyphard on note une concentration non négligeable en sous-produit de la désinfection sans toutefois atteindre la limite de qualité. D'autre part le PF à Herbignac on observe un camp de germes banaux du 08/11/2011, la présence de germes banaux.

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE				
Unité de distribution :				LE CROISIC				
Commune du prélèvement :				PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	PM LE CROISIC	PM LE CROISIC	PF LE POULIGUEN MAIRIE	PF BATZ/MER MAIRIE
Nom du point de surveillance :				RUE GEORGES CLEMENCEAU	LE CROISIC	LE CROISIC	17 RUE JULES BENOIT	
Localisation du point de surveillance :				09/09/2011	09/09/2011	09/09/2011	09/09/2011	10/10/2011
Date du prélèvement :								
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		1	34	1	>300	1
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		<1	18	6	>300	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		0	0,4	0,4	0,5	0,5
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F	6,5 < 9	8,18	8,18	8,16	13,1	8,05
	pH	unité pH					8,24	
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	200	57	69	58		55
	Aluminium total µg/l	µg/l	2					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	25				2,0	
	Plomb	µg/l						
	Carbone organique total	mg/L C	2					
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Conductivité à 25°C	µS/cm	180 < 1000	612	606	613	608	699
MINERALISATION	Sous-produit de désinfection	Bromoforme	µg/l					
		Chlorodibromométhane	µg/l					
		Chloroforme	µg/l					
		Dichloromonobromométhane	µg/l					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	20,7	20,1	22,7	21,2	19,1
		mg/LCl2		0,04	0,06	0,20	0,04	0,14
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2		0,08	0,20	0,30	0,06	0,30
	Chlore total	mg/LCl2						
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	50	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	0,5				4,9	
	Nitrites (en NO2)	mg/L						

Interprétation sanitaire :
L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). On note une prolifération à germes banaux non confirmée par le contrôle du 10/10/2011 aux PF au Pouliguen.

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC						
				HERBIGNAC	HERBIGNAC	HERBIGNAC	HERBIGNAC	SAINT LYPHARD	ASSERAC	
Commune du prélèvement :				PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE	PM HERBIGNAC	PM HERBIGNAC	PF HERBIGNAC MAIS. RETRAITE	PF ST LYPHARD RES. LA BRIERE	PF ASSERAC CAFE DE LA PLACE	
				39 RUE DU PERE LAURENT	HERBIGNAC	HERBIGNAC	39 RUE DU PERE LAURENT	5 RUE DES AJONCS	6 PLACE DE L'EGLISE	
Nom du point de surveillance :				08/11/2011	08/11/2011	21/11/2011	28/11/2011	28/11/2011	28/12/2011	
				Date du prélèvement :						
Code de la Santé Publique (Normes)				limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			>300 ✓	12	3	<1	7	4
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			>300 X	3	1	<1	1	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	2	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	0,5	2,3	0,3	1,6	0,4	0,5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F		6,5 < <9	8,20	8,18	8,03	8,11	8,16	7,51
	pH	unité pH						220,00	40,00	80,00
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	<20,00			42	63	29
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	50					
	Cuivre	mg/L	2							
	Plomb	µg/l	25							
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2						
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	656	654	614	590	599	428
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l								
	Chlorodibromométhane	µg/l	somme							
	Chloroforme	µg/l	<100							
	Dichloromonobromométhane	µg/l								
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	16,1	15,0	13,8	14,2	13,7	9,6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,02	0,04	0,04	<0,02	0,04	0,06
	Chlore total	mg/LCl2			0,08	0,14	0,14	0,07	0,16	0,18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50							
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5							

Interprétation sanitaire :
 L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). *Toutefois on a observé une prolifération de germes banaux sur 1 PF à Herbignac non confirmée par l'analyse de contrôle du 31/11/11. Le taux de désinfection a été augmenté suite à la demande de l'ARS.*

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE						
Unité de distribution :				LE POULIGUEN	GUERANDE	BATZ SUR MER	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	
Commune du prélèvement :				PF LE POULIGUEN MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	
Nom du point de surveillance :				17 RUE JULES BENOIT	AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	90 AVE DES NOËLLES	RUE GEORGES CLEMENCEAU	
Localisation du point de surveillance :				10/11/2011	23/11/2011	12/12/2011	12/12/2011	12/12/2011	12/12/2011	
Date du prélèvement :										
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			270 X	83	<1	<1	2	1
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			16	10	<1	<1	<1	<1
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F							12,2	
	pH	unité pH		8,5 < <9	8,13	7,88	7,93	7,83	7,95	7,87
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	70,00		80,00	60,00	120,00	60,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	50		50	56		35
	Cuivre	mg/L	2							0,330
	Plomb	µg/l	25							<0,5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2					2,4	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	628	603	555	555	558	559
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l								13,2
	Chlorodibromométhane	µg/l								21,7
	Chloroforme	µg/l								5,0
	Dichloromonobromométhane	µg/l								10,0
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	16,8	19,5	13,1	13,6	16,4	17,5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			<0,02	0,03	0,22	0,08	0,09	0,17
	Chlore total	mg/LCl2			0,10	0,17	0,37	0,23	0,17	0,27
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50						4,7	4,5
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5							<0,01

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).



Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

Unité de distribution :				CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	CAP ATLANTIQUE - SA - PIRIAC/MER	
Commune du prélèvement :				LE POULIGUEN	LE POULIGUEN	LA TURBALLE	SAINT MOLF	SAINT MOLF	
Nom du point de surveillance :				PF LE POULIGUEN MAIRIE	PM LE POULIGUEN	PF LA TURBALLE LA CRIEE	PF ST MOLF RESTAURANT SCOLAIRE	PM SAINT MOLF	
Localisation du point de surveillance :				17 RUE JULES BENOIT	LE POULIGUEN	CENTRE MAREE	RUE DE LA ROCHE BLANCHE	SAINT MOLF	
Date du prélèvement :				12/12/2011	12/12/2011	28/11/2011	28/11/2011	28/11/2011	
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-38h	n/mL			13	1	1	4	30
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			<1	<1	3	<1	23
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100ml		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100ml		0	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	0		<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	0		<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	1,0	0,7	0,4	0,4	0,3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F				12,1	13,2		
	pH	unité pH		6,5< <9	8,04	7,88	8,11	8,19	8,27
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	140,00	70,00	30,00	20,00	20,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200	35			65	74
	Cuivre	mg/L	2						
	Plomb	µg/l	25						
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2		2,5 X	2,2 X		
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180< <1000	556	556	599	605	602
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l							
	Chlorodibromométhane	µg/l		1					
	Chloroforme	µg/l		<100					
	Dichloromonobromométhane	µg/l		1					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	11,7	14,3	13,4	13,8	13,4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,04	0,02	0,07	<0,02	0,04
	Chlore total	mg/LCl2			0,18	0,08	0,26	0,08	0,04
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50			4,7	3,9	3,8	4,1
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5						

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). La valeur de référence de qualité est dépassée pour le paramètre Carbone organique total sur 1 PM au Pouliguen (12/12) et sur 2 PF à La Turballe (28/11).

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG
 Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

Unité de distribution : Commune du prélèvement : Nom du point de surveillance : Localisation du point de surveillance : Date du prélèvement :			TTP - GUERANDE - SANDUN					
			GUERANDE	GUERANDE	GUERANDE	GUERANDE		
			ET SORTIE STATION SANDUN					
			LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"	LIEU-DIT "KERJACOB"		
			10/11/2011	28/11/2011	12/12/2011	28/12/2011		
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			<1	1	<1	<1
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			<1	<1	<1	2
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.		Absence	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.		Absence	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.		Absence	0	0	0	0
	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	1	0,5	0,5	0,3	0,4	0,3
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			16,8	18,0	17,3	18,2
	pH	unité pH		6,5 < <9	7,67	8,46	8,22	8,42
	Chlorures	mg/L		250	69	69	70	67
	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	590	596	587	582
	Température de l'eau	°C		25	13,0	11,8	10,1	8,3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,15	0,55	0,58	0,60
	Chlore total	mg/LCl2			0,25	0,84	0,92	0,82
PARAMETRES CHIMIQUES INDESIRABLES	Fer total	µg/l		200	<20,00	70,00	<20,00	<20,00
	Aluminium total µg/l	µg/l		200	26	28	17	17
	Carbone organique total	mg/L C		2	6,0 X	5,7 X	5,2 X	5,3 X
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	0,09	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		1,0	1,5	2,3	8,7
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5		<0,01	<0,01	0,01	<0,01
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l			4,4			
	Chlorodibromométhane	µg/l	Somme		3,8			
	Chloroforme	µg/l	<100		<0,2			
	Dichloromonobromométhane	µg/l			0,9			
PARAMETRES PHYTO-SANITAIRES	Atrazine	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Bentazone	µg/l	0,1		<0,03	<0,03	<0,03	<0,03
	Diuron	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Isoproturon	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Carbofuran	µg/l	0,1		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique). *On a relevé des taux élevés de Carb. organique total ; il conviendrait d'adapter le traitement pr en limiter la valeur. (formation possible de THM).*

Collectivité : CAP ATLANTIQUE- SEPIG

Exploitant : SAUR SEPIG - SECT. CAP ATLANTIQUE

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**

				CAP ATLANTIQUE - SA - HERBIGNAC	CAP ATLANTIQUE - SA - LA BAULE					
Unité de distribution :				SAINT LYPHARD	BATZ SUR MER	GUERANDE	LA BAULE ESCOUBLAC	LA BAULE ESCOUBLAC	LE CROISIC	
Commune du prélèvement :				PM SAINT LYPHARD	PF BATZ/MER MAIRIE	PF GUERANDE HOPITAL	PF LA BAULE CENTRE ECHO	PM LA BAULE ESCOUBLAC	PF LE CROISIC HOPITAL LOCAL	
Nom du point de surveillance :				SAINT LYPHARD		AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE	90 AVE DES NOËLLES	LA BAULE ESCOUBLAC	RUE GEORGES CLEMENCEAU	
Localisation du point de surveillance :				28/12/2011	10/11/2011	10/11/2011	10/11/2011	10/11/2011	10/11/2011	
Date du prélèvement :										
Code de la Santé Publique (Normes)			limites qualité	références qualité						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			3	99	>300 X	1	76	75
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			1	1	33	1	12	35
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL		0	<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		<1	<1	<1	<1	<1	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Odeur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Saveur (qualitatif)	qualit.			0	0	0	0	0	0
	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	0,4	0,7	0,6	0,9	1,6	0,7
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°F			15,1				14,8	
	pH	unité pH		6,5 < <9	7,58	8,09	8,06	8,13	8,13	8,12
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l		200	40,00	50,00	40,00	100,00	180,00	50,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l		200		46	42	45		52
	Cuivre	mg/L	2							
	Plomb	µg/l	25							
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C		2	2,8				4,3	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm		180 < <1000	432	646	610	638	627	644
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l								
	Chlorodibromométhane	µg/l								
	Chloroforme	µg/l								
	Dichloromonobromométhane	µg/l								
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C		25	10,6	15,8	14,8	17,4	14,8	15,6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2			0,09	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
	Chlore total	mg/LCl2			0,24	0,28	0,06	0,08	0,09	0,05
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L		0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50		29,8				2,2	
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5							

Interprétation sanitaire :

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au cours de cette période indique une qualité des eaux distribuées conforme aux normes de potabilité définies par la réglementation des eaux destinées à la consommation humaine (Code de la Santé Publique).

Toutefois, on note, la présence d'un "b" et de "fond" : légère prolifération de germes banaux plus marquée sur le PF Hital à Guérande le 10/11/11 non confirmé par le contrôle du 23/11/11

Service émetteur : Délégation territoriale du Morbihan
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : Michel SECHER
Courriel : michel.secher@ars.sante.fr
Téléphone : 02.97.62.77.46
Télécopie: 02.97.62.77.61

Réf : Code de la Santé Publique

P.J. : Note de synthèse

Date : **10 JUL. 2012**

Objet : Qualité des eaux produites- usine du
Drézet à FEREL

Le directeur de la délégation territoriale

à

Monsieur le Président
de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine

Bd de Bretagne
56130 LA ROCHE-BERNARD



Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les notes de synthèse relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine au cours de l'année 2011 pour l'usine du DREZET ainsi que sur les conduites de l'IAV.

La transmission de ce bilan annuel fournit l'occasion de solliciter vos observations et suggestions quant aux améliorations qu'il peut vous apparaître souhaitable d'apporter à certaines modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire ainsi que de communication sur la qualité de l'eau distribuée. Toute proposition que vous pourriez formuler en ce sens fera l'objet d'un examen attentif.

Bien entendu, nos services se tiennent à votre disposition pour apporter tout complément d'information qui pourrait vous apparaître nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie adressée à : - SEPIG La Baule

M Le directeur,

L'ingénieur en chef du Génie Sanitaire

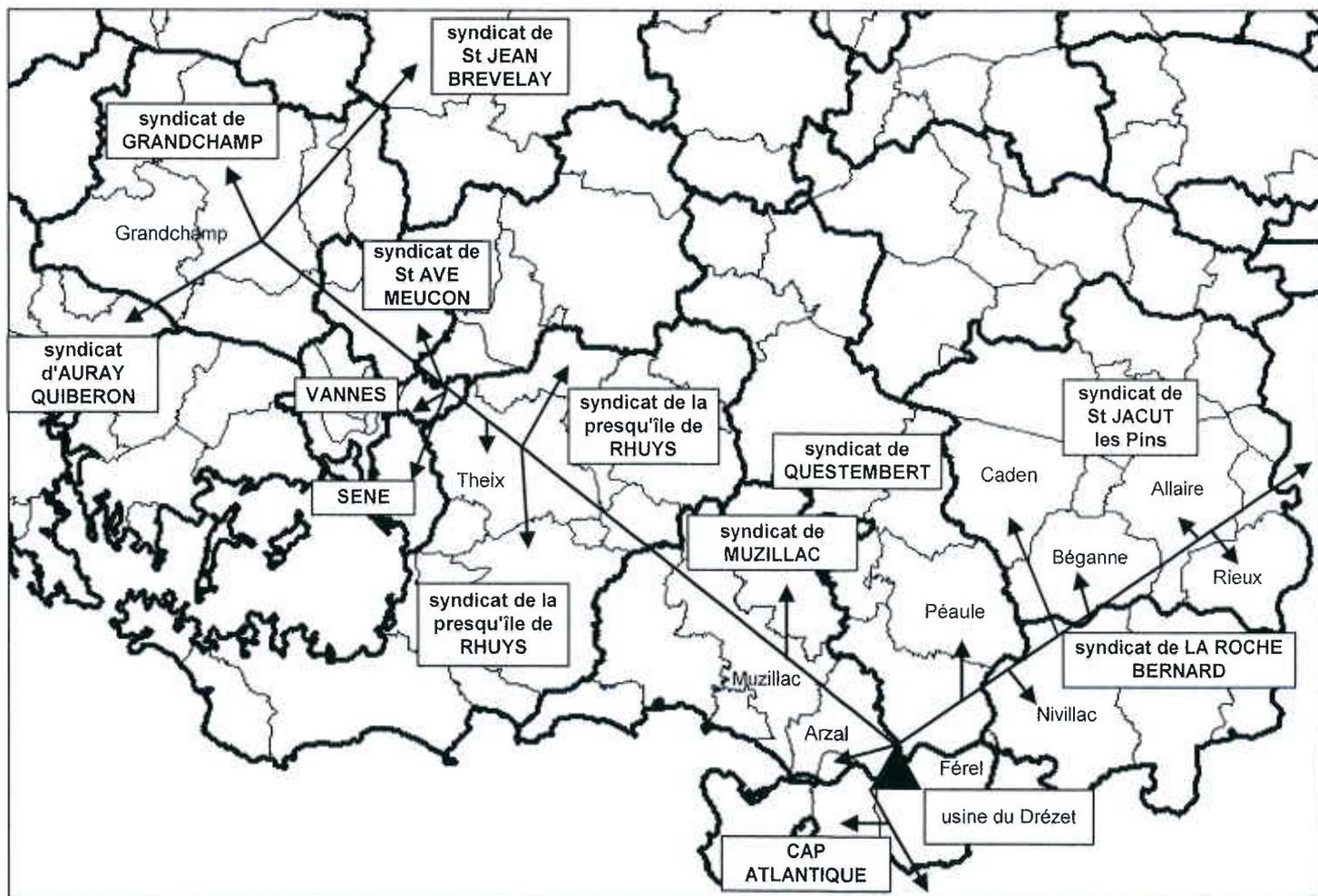
Didier LOUIS

UNITE DE GESTION: INSTITUTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VILAINE (I.A.V.)

Composition : Usine du Drézet et conduites de l'I.A.V.

Unité de distribution : Conduites de distribution

Compagnie Gérante : SEPIG
80, avenue des Noëllés
44504 LA BAULE



UNITE DE DISTRIBUTION : CONDUITES DE L'I.A.V.

<u>Composition</u>	:	- Conduites de distribution
<u>Origine de l'eau</u>	:	- La Vilaine au Drézet (FEREL) - Usine de traitement du Drézet (4500 m ³ /h) à FEREL - Nappe et station de Campbon

<u>Chaîne de traitement du Drézet</u>	:	- Préozoneation - Injection de gaz carbonique et reminéralisation à la chaux - Injection de charbon actif en poudre et de polymère - Floculation au sulfate d'alumine, au chlorure ferrique et décantation - Injection de chaux - Filtration sur sable - Ozonation - Filtration sur charbon actif en grain - Oxydation désinfection au chlore - Minéralisation à l'eau de chaux
---------------------------------------	---	--

<u>Exportation</u>	:	Vers les syndicats de CAP ATLANTIQUE, LA ROCHE BERNARD, MUZILLAC, RHUYS, SAINT AVE - MEUCON, SAINT JEAN BREVELAY, AURAY-QUIBERON, QUESTEMBERT, SAINT JACUT LES PINS et les communes de SENE, VANNES.
--------------------	---	--

Principales caractéristiques de l'eau distribuée :

	Nombre de prélèvements	Taux de conformité aux limites de qualité
microbiologie	96	100 %
physico-chimie	96	100 %

	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite de qualité
nitrate (mg/l NO ₃ -)	3	17	36	50
pesticides (µg/l)			<0,1	0,1

Conclusion : La teneur en nitrates de l'eau brute de la Vilaine semble se stabiliser depuis quelques années et la valeur maximale plafonne désormais autour de 40 mg/l. Les analyses de cette eau révèlent diverses familles de pesticides et de métabolites une grande partie de l'année et des valeurs de carbone organique total ponctuellement assez élevées.

La chaîne de traitement complet du Drézet donne globalement satisfaction, mais elle n'a pas permis de respecter, pour 52 % des mesures de 2011, la référence de qualité pour le carbone organique total (COT). Cette augmentation sensible des dépassements en COT (21% en 2010) s'explique par l'arrêt, fin 2010, de la coagulation au chlorure ferrique sur la chaîne 3. Il apparaît que les performances d'élimination du COT en ont été nettement diminuées et que la supériorité d'efficacité de ce réactif sur le sulfate d'alumine est évidente. L'emploi de chlorure ferrique sur les 3 chaînes serait sans doute en mesure d'assurer le respect de la référence de qualité en COT de manière quasi-permanente. D'autre part, un échantillon a révélé une teneur en aluminium trop élevée et la présence de 2 spores, ou bactéries anaérobies sulfite-réductrices pour 100 ml. Ces valeurs, supérieures à leurs références de qualité respectives, étaient la conséquence d'un incident au niveau du traitement de clarification. La contre-analyse a confirmé l'élimination des anomalies concernant ces paramètres, qui ne sont d'ailleurs pas soumis à un seuil impératif. Les autres recherches réalisées se sont avérées conformes aux limites et références de qualité en vigueur.

Un faible mélange (environ 10 %) avec des importations de la station de Campbon a été effectué de janvier à avril.

Sur la conduite de distribution, 14 teneurs en carbone organique total, sur 24 mesurées (58%), ont dépassé la valeur de référence. Toutefois, Ce type d'anomalie n'est pas de nature à avoir des conséquences directes sur le plan sanitaire et les autres analyses ont respecté les limites et références de qualité.

Unité de Gestion: INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

Année: 2011

Captage, Mélange de captages: LE DREZET

EXHAURE USINE DU DREZET

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	6,00	15,00	3
Entérocoques /100ml (MP)	n/100mL	0,00	25,35	461,00	23
Escherichia coli / 100ml (MP)	n/100mL	0,00	25,09	350,00	23
Salmonelles sp /5l	n/5L	0,00	0,00	0,00	1
Température de l'eau	°C	7,00	15,07	21,50	23
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,96	1,00	23
Coloration	mg/L Pt	15,00	33,52	69,00	23
Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	4
Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	1
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	3,20	7,22	23,00	23
Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,22	2,60	12
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	0,00	3,67	4,00	12
Hydrogénocarbonates	mg/L	37,30	67,20	106,40	12
pH	unité pH	7,05	7,56	8,55	46
Titre alcalimétrique	°F	0,00	0,02	0,20	12
Titre alcalimétrique complet	°F	3,10	5,71	9,20	24
Titre hydrotimétrique	°F	7,30	8,74	10,90	23
Calcium	mg/L	14,80	16,67	19,00	12
Chlorures	mg/L	33,00	72,38	134,00	16
Conductivité à 25°C	µS/cm	280,00	420,26	676,00	23
Magnésium	mg/L	7,40	9,90	14,30	12
Potassium	mg/L	5,00	7,68	11,20	12
Silicates (en mg/L de SiO2)	mg/L	3,40	5,37	9,90	12
Sodium	mg/L	18,30	37,41	80,20	12
Sulfates	mg/L	19,00	24,17	35,00	12
Carbone organique total	mg/L C	4,50	5,72	10,50	23
DBO5	mg/L O2	0,00	0,00	0,00	12
DCO	mg/L O2	0,00	3,83	46,00	12
Matières en suspension	mg/L	0,00	3,90	8,50	5
Oxygène dissous % Saturation	%sat	6,70	78,86	105,60	12
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,04	0,15	23
Azote Kjeldhal (en N)	mg/L	0,00	0,63	1,35	12
Nitrates (en NO3)	mg/L	2,00	17,17	38,00	23
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,08	0,16	23
Phosphore total (en P2O5)	mg/L	0,10	0,23	0,66	12
Fer dissous	µg/l	0,00	125,18	517,00	22
Fer total	µg/l	140,00	140,00	140,00	1
Manganèse total	µg/l	16,00	42,33	92,00	24
Aluminium total µg/l	µg/l	44,00	71,00	172,00	12
Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Baryum	mg/L	0,02	0,02	0,02	12
Bore mg/L	mg/L	0,00	0,01	0,06	12
Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Cuivre	mg/L	0,00	0,00	0,01	12
Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00	12
Fluorures mg/L	mg/L	0,00	0,07	0,42	12
Mercure	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Plomb	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Zinc	mg/L	0,00	0,01	0,02	12
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Hydrocarb. polycycl. arom. (6subst. *)	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00	12
C10-13-chloroalcanes	µg/l	0,00	6,36	20,00	11
Hydrocarbures dissous ou émulsionés	mg/L	0,00	0,00	0,00	12
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00	12
Améthryne	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Atrazine	µg/l	0,00	0,01	0,02	12
Cyanazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Métribuzine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Prométhrine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Prométon	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Propazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Simazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Terbuthylazin	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Terbutryne	µg/l	0,00	0,01	0,04	12
Atrazine-2-hydroxy	µg/l	0,00	0,03	0,05	12
Atrazine-déiisopropyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,01	0,03	12
Terbuthylazin déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Buturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Chlortoluron	µg/l	0,00	0,01	0,08	12
Desméthylisoproturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Diflubenzuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Diuron	µg/l	0,00	0,03	0,06	12
Isoproturon	µg/l	0,00	0,03	0,19	12
Linuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Métabenzthiazuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Métobromuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Métoxuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Monolinuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Monuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Néburon	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Aldicarbe	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Carbendazime	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Carbétamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Carbofuran	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Chlorprophame	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Bromoxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Dicamba	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Imazaméthabenz	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
loxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
AMPA	µg/l	0,00	0,16	0,29	12
Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Clopyralid	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Dichlobénil	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Diflufénicanil	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Ethofumésate	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Fipronil	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Fluroxypir-meptyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Flurtamone	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Glyphosate	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Piclorame	µg/L	0,00	0,00	0,00	12
Prochloraze	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Total des pesticides analysés	µg/l	0,06	0,30	0,52	12
Tributyltin cation	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Nicosulfuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
2,4,5-T	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
2,4-D	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
2,4-DB	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
2,4-MCPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	12

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses
2,4-MCPB	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Dichlorprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Fénoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Mécoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Triclopyr	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Mésotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Sulcotrione	µg/l	0,00	0,01	0,07	12
Acétochlore	µg/l	0,00	0,00	0,05	12
Alachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Boscalid	µg/l	0,00	0,00	0,00	3
Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Isoxaben	µg/l	0,00	0,00	0,02	12
Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Métolachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Tébutam	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Oxadiazon	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Aminotriazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Époxyconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Propiconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Tébuconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
Azoxystrobine	µg/l	0,00	0,00	0,00	12
boscalid	µg/l	0,00	0,00	0,00	9

	Bactériologie	Physico-chimie
Nombre de prélèvements	23	23

Unité de Gestion: INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

Année: 2011

Station de Traitement: LE DREZET

SORTIE FILTRAT. CHARBON ACTIF

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	4				
Coloration	mg/L Pt	0,00	0,00	0,00	4	15,00			
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	0,00	0,07	0,51	23	2,00			
pH	unité pH	6,90	7,04	7,30	7	9,00			
Conductivité à 25°C	µS/cm	341,00	356,57	377,00	7	1 100,00			
Carbone organique total	mg/L C	1,40	1,54	1,80	5	2,00			
Fer total	µg/l	0,00	1,71	12,00	7	200,00			
Manganèse total	µg/l	0,00	3,43	11,00	7	50,00			
Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	16,00	27,00	7	200,00			

* Le pH et la conductivité ont une référence de qualité minimale fixée respectivement à 6.5 unité pH et de 200 µs/cm

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes aux références de qualité	%	Nombre de prélèvements conformes aux limites de qualité	%
Bactériologie	0				
Physico-chimie	23	23	100,0	23	100,0

La conformité des prélèvements est calculée en fonction des paramètres analysés sur ceux-ci

Unité de Gestion: INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

Année: 2011

Station de Traitement: LE DREZET

REFOULEMENT USINE DU DREZET

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0,00	4,00	55,00	16				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0,00	4,19	58,00	16				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	16	0,00			
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,12	2,00	17	0,00	1		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	16			0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0,00	0,00	0,00	16			0,00	
Chlore libre	mg/LCl2	0,11	0,45	0,68	17				
Chlore total	mg/LCl2	0,43	0,64	0,83	17				
Température de l'eau	°C	9,20	16,99	24,00	17	25,00			
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,13	1,00	16				
Coloration	mg/L Pt	0,00	0,31	5,00	16	15,00			
Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	2				
Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	2				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,15	1,80	16	2,00			
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	0,00	2,67	4,00	9	2,00	5		
pH	unité pH	7,10	7,94	8,80	33	9,00			
Titre alcalimétrique complet	°F	5,10	7,35	8,90	16				
Titre hydrotimétrique	°F	10,60	12,35	14,00	16				
Calcium	mg/L	26,70	31,21	35,70	9				
Chlorures	mg/L	39,00	78,13	137,00	16	250,00			
Conductivité à 25°C	µS/cm	376,00	528,56	741,00	16	1 100,00			
Magnésium	mg/L	7,30	10,49	14,00	9				
Potassium	mg/L	5,70	8,50	11,10	9				
Sodium	mg/L	22,60	43,92	84,90	9	200,00			
Sulfates	mg/L	37,00	48,06	61,00	16	250,00			
Carbone organique total	mg/L C	1,80	2,23	3,00	16	2,00	10		
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	16	0,10			
Nitrates (en NO3)	mg/L	3,00	10,31	24,00	16			50,00	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	16			0,50	
Fer total	µg/l	0,00	4,69	75,00	16	200,00			
Manganèse total	µg/l	0,00	5,75	38,00	16	50,00			
Aluminium total µg/l	µg/l	13,00	66,71	360,00	17	200,00	1		
Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			10,00	
Baryum	mg/L	0,02	0,02	0,02	9			0,70	
Bore mg/L	mg/L	0,00	0,01	0,06	9			1,00	
Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00	9			50,00	
Fluorures mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00	9			1,50	
Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			1,00	
Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			20,00	
Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			10,00	
Bromates	µg/l	0,00	0,78	7,00	9			10,00	
Bromoforme	µg/l	0,00	14,33	24,00	9			100,00	
Chlorodibromométhane	µg/l	5,70	13,74	18,00	9			100,00	
Chloroforme	µg/l	0,00	1,76	4,10	9			100,00	
Dichloromonobromométhane	µg/l	2,60	5,21	8,40	9			100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	15,40	35,04	42,50	9			100,00	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,50	
Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			3,00	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			10,00	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			10,00	
Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			10,00	
Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			1,00	
Acrylamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	6			0,10	
C10-13-chloroalcanes	µg/l	0,00	0,00	0,00	8				
Microcystine-LR totale	µg/l	0,00	0,00	0,00	1			1,00	
Microcystine-RR totale	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				
Microcystine-YR totale	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				
Somme des microcystines analysées	µg/l	0,00	0,00	0,00	1			1,00	

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Améthryne	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Cyanazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métribuzine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Prométhrine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Prométon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Propazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Simazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Terbutylazin	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Terbutryne	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Atrazine-2-hydroxy	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Atrazine-déiisopropyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Terbutylazin déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Buturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Desméthylisoproturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Diffubenzuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Diuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Isoproturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Linuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métabenzthiazuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métobromuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métoxuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Monolinuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Monuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Néburon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Aldicarbe	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Carbendazime	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Carbétamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Carbofuran	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Chlorprophame	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Bromoxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Dicamba	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Imazaméthabenz	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Ioxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
AMPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Clopyralid	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Dichlobénil	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Diffufénicanil	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Ethofumésate	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Fipronil	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Fluroxypir-meptyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Flurtamone	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Glyphosate	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Piclorame	µg/L	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Prochloraze	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,50	
Tributyltin cation	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00	9				
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00	9				
Activité bêta glob résiduelle Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00	9				
Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00	9	100,00			
Dose totale indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00	9	0,10			
2,4,5-T	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
2,4-D	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
2,4-DB	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
2,4-MCPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
2,4-MCPB	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Dichlorprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Fénoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Mécoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Triclopyr	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Mésotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Acétochlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Alachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Boscalid	µg/l	0,00	0,00	0,00	3				
Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Isoxaben	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Métolachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Tébutam	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Oxadiazon	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Aminotriazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Epoxyconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Propiconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Tébuconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
Azoxystrobine	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	
boscalid	µg/l	0,00	0,00	0,00	6				
Nicosulfuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	9			0,10	

* Le pH et la conductivité ont une référence de qualité minimale fixée respectivement à 6.5 unité pH et de 200 µs/cm

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes aux références de qualité	%	Nombre de prélèvements conformes aux limites de qualité	%
Bactériologie	17	16	94,1	17	100,0
Physico-chimie	17	6	35,3	17	100,0

La conformité des prélèvements est calculée en fonction des paramètres analysés sur ceux-ci

Unité de Gestion: INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

Année: 2011

Station de Traitement: LE DREZET

DISTRIBUTION MELANGE CAMPBON

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0,00	0,43	2,00	7				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0,00	0,86	3,00	7				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	7	0,00			
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	7	0,00			
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	7			0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0,00	0,00	0,00	7			0,00	
Chlore libre	mg/LCl2	0,30	0,51	0,62	7				
Chlore total	mg/LCl2	0,45	0,65	0,75	7				
Température de l'eau	°C	7,50	10,71	15,50	7	25,00			
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,29	1,00	7				
Coloration	mg/L Pt	0,00	0,00	0,00	7	15,00			
Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	3				
Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	3				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	0,00	0,12	0,37	7	2,00			
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4,00	4,00	4,00	3	2,00	3		
pH	unité pH	7,60	7,88	8,15	14	9,00			
Titre alcalimétrique complet	°F	6,10	6,84	7,80	7				
Titre hydrotimétrique	°F	13,60	14,03	14,80	7				
Calcium	mg/L	34,70	35,73	37,10	3				
Chlorures	mg/L	34,00	38,29	44,00	7	250,00			
Conductivité à 25°C	µS/cm	413,00	425,43	453,00	7	1 100,00			
Magnésium	mg/L	10,00	10,57	10,90	3				
Potassium	mg/L	5,10	5,20	5,40	3				
Sodium	mg/L	19,80	21,27	23,50	3	200,00			
Sulfates	mg/L	48,00	50,14	54,00	7	250,00			
Carbone organique total	mg/L C	1,50	1,81	2,60	7	2,00	2		
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	7	0,10			
Nitrates (en NO3)	mg/L	25,00	30,43	35,00	7			50,00	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	7			0,50	
Fer total	µg/l	0,00	1,86	13,00	7	200,00			
Manganèse total	µg/l	0,00	4,29	14,00	7	50,00			
Aluminium total µg/l	µg/l	14,00	31,43	102,00	7	200,00			
Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Baryum	mg/L	0,02	0,02	0,03	3			0,70	
Bore mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00	3			1,00	
Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00	3			50,00	
Fluorures mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00	3			1,50	
Mercurure	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			1,00	
Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			20,00	
Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Bromoforme	µg/l	5,40	5,90	6,50	3			100,00	
Chlorodibromométhane	µg/l	6,50	8,10	10,00	3			100,00	
Chloroforme	µg/l	0,00	1,27	2,60	3			100,00	
Dichloromonobromométhane	µg/l	2,10	3,20	4,60	3			100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	15,10	18,47	22,60	3			100,00	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,50	
Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			3,00	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			10,00	
Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			1,00	
C10-13-chloroalcanes	µg/l	0,00	0,00	0,00	3				
Améthryne	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Cyanazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métribuzine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Prométhrine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Prométon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Propazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Simazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Terbuthylazin	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Terbutryne	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Atrazine-2-hydroxy	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Atrazine-déisopropyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Buturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Desméthylisoproturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Diflubenzuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Diuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Isoproturon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Linuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métabenzthiazuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métobromuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métoxuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Monolinuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Monuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Néburon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Aldicarbe	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Carbendazime	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Carbétamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Carbofuran	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Chlorprophame	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Bromoxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Dicamba	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Imazaméthabenz	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
loxynil	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
AMPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Clopyralid	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Dichlobénil	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Diflufénicanil	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Ethofumésate	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Fipronil	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Fluroxypir-meptyl	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Flurtamone	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Glyphosate	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Piclorame	µg/L	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Prochloraze	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,50	
Tributyltin cation	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00	3				
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00	3				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00	3				
Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00	3	100,00			
Dose totale indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00	3	0,10			
2,4,5-T	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
2,4-D	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
2,4-DB	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
2,4-MCPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
2,4-MCPB	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Dichlorprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Fénoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Mécoprop	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Triclopyr	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Mésotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Acétochlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Alachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Isoxaben	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Métolachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Tébutam	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Oxadiazon	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Aminotriazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Epoxyconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Propiconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Tébuconazole	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Azoxystrobine	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
boscalid	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	
Nicosulfuron	µg/l	0,00	0,00	0,00	3			0,10	

* Le pH et la conductivité ont une référence de qualité minimale fixée respectivement à 6,5 unité pH et de 200 µs/cm

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes aux références de qualité	%	Nombre de prélèvements conformes aux limites de qualité	%
Bactériologie	7	7	100,0	7	100,0
Physico-chimie	7	3	42,9	7	100,0

La conformité des prélèvements est calculée en fonction des paramètres analysés sur ceux-ci

Unité de Gestion: INSTITUTION DU BASSIN DE VILAINE

Année: 2011

Station de Traitement: LE DREZET

CONDUITE DE DISTRIBUTION

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0,00	6,76	300,00	72				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0,00	1,35	19,00	72				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	72	0,00			
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	48	0,00			
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	72			0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0,00	0,00	0,00	72			0,00	
Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,05	0,48	72				
Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,18	0,67	72				
Température de l'eau	°C	7,50	14,59	20,00	72	25,00			
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	60				
Coloration	mg/L Pt	0,00	0,12	7,00	60	15,00			
Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	48				
Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	48				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,25	0,98	72	2,00			
pH	unité pH	7,10	8,06	8,85	144	9,00			
Titre alcalimétrique complet	°F	6,40	7,77	9,20	24				
Titre hydrotimétrique	°F	11,10	13,20	15,30	24				
Chlorures	mg/L	36,00	68,92	130,00	24	250,00			
Conductivité à 25°C	µS/cm	390,00	502,97	724,00	72	1 100,00			
Sulfates	mg/L	36,00	47,50	57,00	24	250,00			
Carbone organique total	mg/L C	1,40	2,08	3,00	24	2,00	14		
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	48	0,10			
Nitrates (en NO3)	mg/L	3,00	16,98	36,00	48			50,00	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,01	24			0,50	
Fer total	µg/l	0,00	0,92	12,00	24	200,00			
Manganèse total	µg/l	0,00	8,92	40,00	12	50,00			
Aluminium total µg/l	µg/l	15,00	56,17	139,00	24	200,00			
Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00	12			10,00	
Bromoforme	µg/l	6,40	18,53	46,00	12			100,00	
Chlorodibromométhane	µg/l	11,00	17,75	24,00	12			100,00	
Chloroforme	µg/l	0,00	2,58	6,60	12			100,00	
Dichloromonobromométhane	µg/l	3,30	6,76	9,20	12			100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	28,70	45,62	76,20	12			100,00	

* Le pH et la conductivité ont une référence de qualité minimale fixée respectivement à 6,5 unité pH et de 200 µs/cm

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes aux références de qualité	%	Nombre de prélèvements conformes aux limites de qualité	%
Bactériologie	72	72	100,0	72	100,0
Physico-chimie	72	58	80,6	72	100,0

La conformité des prélèvements est calculée en fonction des paramètres analysés sur ceux-ci

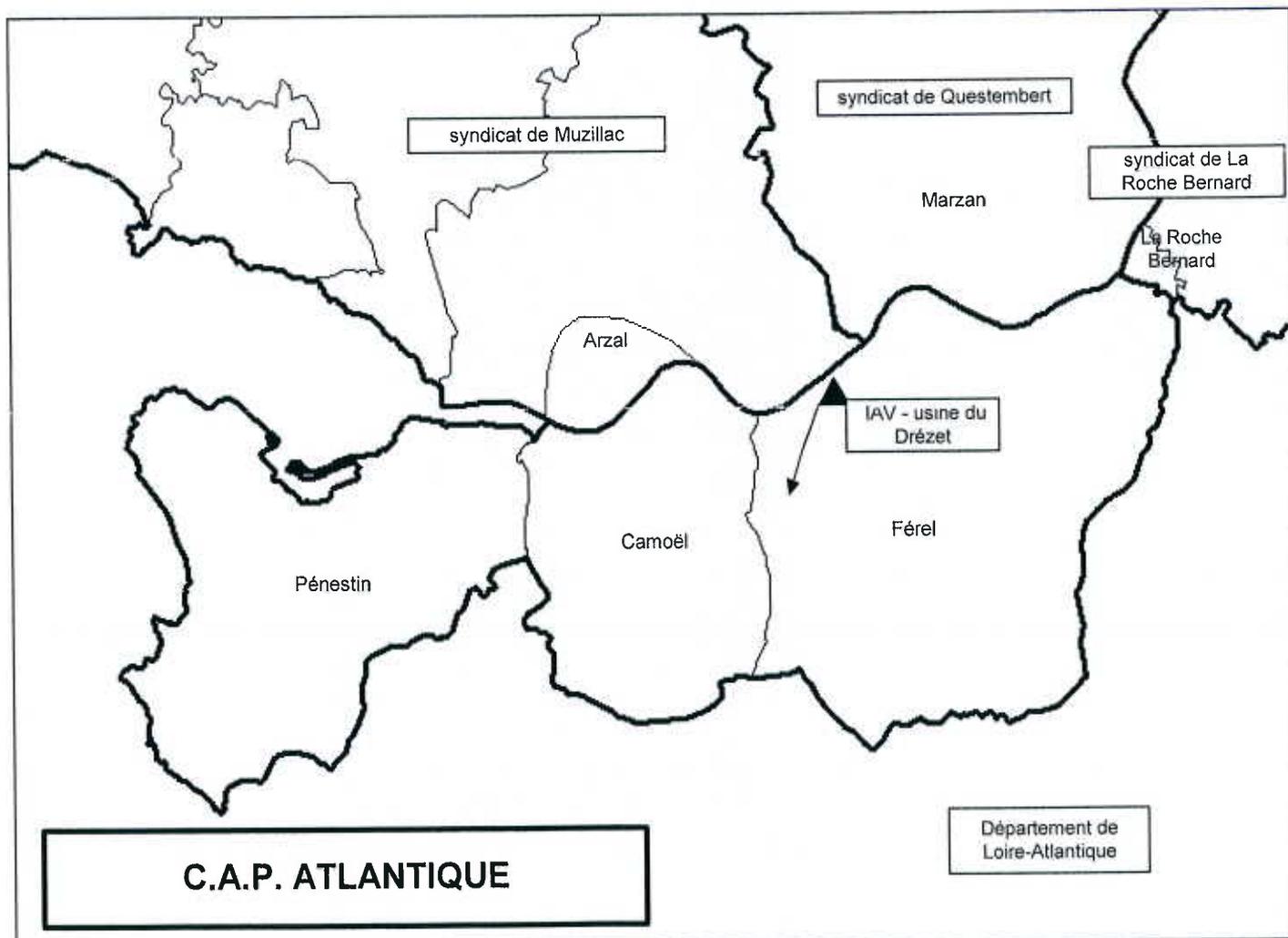
SYNDICAT : C.A.P. ATLANTIQUE

Composition :

Communes	Population
CAMOËL	655
FEREL	2050
PENESTIN	1525

Unité de distribution: **FEREL**

Compagnie Gérante : **S.E.P.I.G. ATLANTIQUE**
80, avenue des Noëlles
44504 LA BAULE



UNITE DE DISTRIBUTION : FEREL

Composition : - FEREL - CAMOËL
- PENESTIN

Origine de l'eau : - Importations de l'unité de production du Drézet à FEREL (I.A.V.)

Principales caractéristiques de l'eau distribuée :

	Nombre de prélèvements	Taux de conformité aux limites de qualité
microbiologie	24	100 %
Physico-chimie	26	100 %

	Minimum	Moyenne	Maximum	Limite de qualité
nitrates (mg/l NO ₃ -)	2	17	36	50
pesticides (µg/l)			<0,1	0,1

Conclusion : A l'exception d'anomalies mineures et sans conséquence sanitaire directe (7 teneurs en carbone organique total, sur 12 mesures, supérieures à la valeur de référence), les échantillons prélevés en 2011 sur cette unité de distribution se sont avérés conformes aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés. Il convient cependant de souligner que les dépassements concernant ce paramètre étaient sensiblement moins nombreux en 2010 (2 sur 12).

Les recherches des éléments plomb, cuivre et nickel n'ont pas révélé de teneurs significatives.

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Année: 2011

Unité de Distribution: FEREL

Paramètre	Unité	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre d'analyses	Référence de qualité maximale *	Nombre de dépassement de la référence	Limite de qualité	Nombre de dépassement de la limite
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0,00	3,04	25,00	24				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0,00	1,42	13,00	24				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	24	0,00			
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	24	0,00			
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	24			0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0,00	0,00	0,00	24			0,00	
Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,10	0,57	24				
Chlore total	mg/LCl2	0,05	0,21	0,73	24				
Température de l'eau	°C	7,50	15,00	22,50	26	25,00			
Aspect (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	24				
Coloration	mg/L Pt	0,00	0,25	6,00	24	15,00			
Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	22				
Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00	0,00	0,00	22				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	0,00	0,30	0,61	24	2,00			
pH	unité pH	7,20	8,21	8,85	50	9,00			
Titre alcalimétrique	°F	0,00	0,00	0,00	1				
Titre alcalimétrique complet	°F	6,60	7,75	9,30	12				
Titre hydrotimétrique	°F	11,30	12,97	14,10	12				
Conductivité à 25°C	µS/cm	400,00	494,08	700,00	24	1 100,00			
Carbone organique total	mg/L C	1,60	2,09	2,60	12	2,00	7		
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	24	0,10			
Nitrates (en NO3)	mg/L	2,00	14,23	32,00	13			50,00	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2			0,50	
Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00	7	200,00			
Aluminium total µg/l	µg/l	20,00	57,08	110,00	12	200,00			
Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			5,00	
Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			5,00	
Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			50,00	
Cuivre	mg/L	0,04	0,10	0,15	2	1,00		2,00	
Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			20,00	
Plomb	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			25,00	
Bromoforme	µg/l	13,00	18,00	23,00	2			100,00	
Chlorodibromométhane	µg/l	17,00	17,50	18,00	2			100,00	
Chloroforme	µg/l	1,00	2,05	3,10	2			100,00	
Dichloromonobromométhane	µg/l	4,60	6,15	7,70	2			100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	41,80	43,70	45,60	2			100,00	
Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,01	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,10	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,10	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,10	
Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00	2				
Hydrocarb. polycycl. arom. (4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,10	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,10	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00	2			0,50	

* Le pH et la conductivité ont une référence de qualité minimale qui est respectivement de 6,5 unité pH et de 200 µs/cm

	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes aux références de qualité	%	Nombre de prélèvements conformes aux limites de qualité	%
Bactériologie	24	24	100,0	24	100,0
Physico-chimie	26	19	73,1	26	100,0

La conformité des prélèvements est calculée en fonction des paramètres analysés sur ceux-ci

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **MAIRIE**
 Prélèvement **00081387**

Prélevé le : **30/11/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D2METO

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unitépH			6,50	9,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,04 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<10 µg/l		20,00		
Plomb	<8 µg/l		25,00		

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **MAIRIE**
 Prélèvement **00081388**

Prélevé le : **30/11/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D2

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,28 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

PLV : 00081388 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,04 mg/L				0,10
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Benzo(a)pyrène *	<0,002 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Bromoforme	23 µg/l		100,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Carbone organique total	2,0 mg/L C				2,00
Chlorodibromométhane	17 µg/l		100,00		
Chloroforme	1,0 µg/l		100,00		
Chlorure de vinyl monomère	<0,5 µg/l		0,50		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	584 µS/cm			200,00	1100,00
Dichloromonobromométhane	4,6 µg/l		100,00		
Fer total	<10 µg/l				200,00
Fluoranthène *	<0,010 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	0,000 µg/l		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,010 µg/l		0,10		
Nitrates (en NO ₃)	4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,02 mg/L		0,50		
pH	8,15 unitépH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique	0 °F				
Titre alcalimétrique complet	8,3 °F				
Trihalométhanes (4 substances)	45,6 µg/l		100,00		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **SANITAIRES PUBLICS**
 Prélèvement **00080364**

Prélevé le : **29/09/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	18,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,40 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,02 mg/LCl2				
Chlore total	0,17 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	620 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO3)	2 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,20 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	13,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,41 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **SANITAIRES PUBLICS**
 Prélèvement **00079101**

Prélevé le : **28/07/2011**
 par : **M. LE TALOUR**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	20,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,2 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,07 mg/LCl2				
Chlore total	0,20 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	70 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	6 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	480 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO3)	11 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,00 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	7,5 °F				
Turbidité néphélogométrique NFU	0,23 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00077555**

Prélevé le : **31/05/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,95 unitépH			6,50	9,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,15 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,30 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	6 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,0 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	430 µS/cm			200,00	1100,00
Fer total	<100 µg/l				200,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	7,95 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	12,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,22 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00076867**

Prélevé le : **31/03/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	<u>Résultats</u>	<u>Limites de qualité</u>		<u>Références de qualité</u>	
		<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>	<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,24 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,36 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	<u>Résultats</u>	<u>Limites de qualité</u>		<u>Références de qualité</u>	
		<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>	<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	20 µg/l				200,00
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	420 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO ₃)	30 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	7,95 unité pH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	6,6 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,19 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00076198**

Prélevé le : **27/01/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	<u>Résultats</u>	<u>Limites de qualité</u>		<u>Références de qualité</u>	
		<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>	<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	7,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,20 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,20 mg/LCl2				
Chlore total	0,36 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	<u>Résultats</u>	<u>Limites de qualité</u>		<u>Références de qualité</u>	
		<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>	<u>inférieure</u>	<u>supérieure</u>
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Intérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	20 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	1,6 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	410 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,00 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	13,8 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,32 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE
 DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN
 Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **MAIRIE**
 Prélèvement **00081387**

Prélevé le : **30/11/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D2METO

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unitépH			6,50	9,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,04 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<10 µg/l		20,00		
Plomb	<8 µg/l		25,00		

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **CAMOEL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **MAIRIE**
 Prélèvement **00081388**

Prélevé le : **30/11/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D2**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unitépH			6,50	9,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,11 mg/LCl2				
Chlore total	0,28 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE
 DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN
 Pôle Santé-Environnement

PLV : 00081388 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,04 mg/L				0,10
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Benzo(a)pyrène *	<0,002 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Bromoforme	23 µg/l		100,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Carbone organique total	2,0 mg/L C				2,00
Chlorodibromométhane	17 µg/l		100,00		
Chloroforme	1,0 µg/l		100,00		
Chlorure de vinyl monomère	<0,5 µg/l		0,50		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	584 µS/cm			200,00	1100,00
Dichloromonobromométhane	4,6 µg/l		100,00		
Fer total	<10 µg/l				200,00
Fluoranthène *	<0,010 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	0,000 µg/l		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,010 µg/l		0,10		
Nitrates (en NO3)	4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		
pH	8,15 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique	0 °F				
Titre alcalimétrique complet	8,3 °F				
Trihalométhanes (4 substances)	45,6 µg/l		100,00		
Turbidité néphélogéométrique NFU	<0,50 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS PRES ECOLE**
 Prélèvement **00080793**

Prélevé le : **27/10/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	15,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,35 unitépH			6,50	9,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,20 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,40 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Stérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	50 µg/l				200,00
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	700 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO ₃)	3 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,05 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	8,8 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,42 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS**
 Prélèvement **00079899**

Prélevé le : **30/08/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D1

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	21,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,85 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,16 mg/LCl2				
Chlore total	0,34 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	5 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	530 µS/cm			200,00	1100,00
Fer total	<100 µg/l				200,00
Nitrates (en NO3)	5 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,80 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	12,6 °F				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,49 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
Point de surveillance **CENTRE BOURG**
Localisation exacte **ECOLE PRIVEE NOTRE DAME**
Prélèvement **00078704**

Prélevé le : **30/06/2011**
par : **M. SECHER**
Type visite : **D2METO**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	22,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,20 unité pH			6,50	9,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,15 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<10 µg/l		20,00		
Plomb	<8 µg/l		25,00		

Conclusions Sanitaires:

l'eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'ECOLE**
 Prélèvement **00078703**

Prélevé le : **30/06/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D2**

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	20,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,20 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,57 mg/LCl2				
Chlore total	0,73 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DU CENTRE DE GENIE INDUSTRIEL DE GUIDEL 5602

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Stérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,04 mg/L				0,10
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Benzo(a)pyrène *	<0,002 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Bromoforme	13 µg/l		100,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chlorodibromométhane	18 µg/l		100,00		
Chloroforme	3,1 µg/l		100,00		
Chlorure de vinyl monomère	<0,5 µg/l		0,50		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	434 µS/cm			200,00	1100,00
Dichloromonobromométhane	7,7 µg/l		100,00		
Fer total	<10 µg/l				200,00
Fluoranthène *	<0,010 µg/l				
Hydrocarb. polycycl. arom. (4subst.)	0,000 µg/l		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,010 µg/l		0,10		
Nitrates (en NO ₃)	14 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,02 mg/L		0,50		
pH	8,00 unité pH			6,50	9,00
Titre hydrotimétrique	11,6 °F				
Trihalométhanes (4 substances)	41,8 µg/l		100,00		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS**
 Prélèvement **00077149**

Prélevé le : **28/04/2011**
 par : **M. LE TALOUR**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	18,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,1 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,21 mg/LCl2				
Chlore total	0,33 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	40 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	1,9 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	430 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,00 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	7,6 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,21 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **FEREL**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'ECOLE**
 Prélèvement **00076546**

Prélevé le : **28/02/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,15 unitépH			6,50	9,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,2 mg/L C				2,00
Chlore libre	0,24 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,34 mg/LCl ₂				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	400 µS/cm			200,00	1100,00
Fer total	<100 µg/l				200,00
Nitrates (en NO ₃)	26 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,05 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	13,9 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,22 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00081408**

Prélevé le : **21/12/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	11,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,20 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl2				
Chlore total	0,07 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	530 µS/cm			200,00	1100,00
Fer total	<100 µg/l				200,00
Nitrates (en NO3)	9 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,15 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	8,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,36 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00081102**

Prélevé le : **30/11/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,65 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,05 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Stérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	75 µg/l				200,00
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	600 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO ₃)	4 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,55 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	12,6 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,29 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00080792**

Prélevé le : **27/10/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,60 unité pH			6,50	9,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl2				
Chlore total	0,06 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	25 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Stérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,1 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	700 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,30 unité pH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	14,0 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,39 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **SANITAIRES PUBLICS**
 Prélèvement **00080363**

Prélevé le : **29/09/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D1

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,40 unitépH			6,50	9,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,06 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	4 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	65 µg/l				200,00
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,2 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	620 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,25 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	9,3 °F				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,61 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE
 DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN
 Pôle Santé-Environnement
Contrôle sanitaire des
Eaux destinées à la consommation humaine

Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Prélevé le : **30/08/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D1

Commune : **PENESTIN**
 Adresse : **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Type : **POUDRANTAIS**
 Code : **LAVABOS PUBLICS**
 N° : **00079900**

Analyses sur terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,0 °C				25,00
QUALITE CHIMIQUE					
pH	8,60 unitépH			6,50	9,00
RESIDU ELIMINE					
Chlore libre	0,0 mg/LCl2				
Chlore total	0,07 mg/LCl2				

Analyses en laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	4 n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL		0		
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF					
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	105 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				2,00
Carbone organique total	2,1 mg/L C				15,00
Coloration	<5 mg/L Pt			200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	540 µS/cm				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.			6,50	9,00
pH	8,50 unitépH				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	8,4 °F				2,00
Turbidité néphélométrique NFU	0,25 NFU				

Conclusions Sanitaires: Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **SANITAIRES PUBLICS**
 Prélèvement **00079102**

Prélevé le : **28/07/2011**
 par : **M. LE TALOUR**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,7 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl2				
Chlore total	0,07 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,5 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	480 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,50 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	12,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,23 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l.

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS EGLISE**
 Prélèvement **00078464**

Prélevé le : **30/06/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,55 unitépH			6,50	9,00
RESUME DU TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0 mg/LCl2				
Chlore total	0,08 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	110 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	2,3 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	440 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,35 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	7,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,53 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception d'une teneur en carbone organique total légèrement supérieure à la concentration de référence fixée à 2,0 mg/l.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE
 DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN
 Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS EGLISE**
 Prélèvement **00077554**

Prélevé le : **31/05/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,40 unitéPH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0 mg/LCl2				
Chlore total	0,05 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	60 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	430 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO3)	21 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,25 unitéPH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	7,2 °F				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,27 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS**
 Prélèvement **00077150**

Prélevé le : **28/04/2011**
 par : **M. LE TALOUR**
 Type visite : **D1**

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,2 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,02 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,05 mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	5 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	440 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO ₃)	24 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,10 unité pH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	14,1 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,30 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en **vigueur** pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00076866**

Prélevé le : **31/03/2011**
 par : M. SECHER
 Type visite : D1

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,15 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,0 mg/LCl2				
Chlore total	0,12 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	7 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Carbone organique total	1,6 mg/L C				2,00
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	420 µS/cm			200,00	1100,00
Fer total	<100 µg/l				200,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,00 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre hydrotimétrique	14,1 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,19 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE
 DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN
 Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
 EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00076545**

Prélevé le : **28/02/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	9,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,15 unité pH			6,50	9,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Aluminium total µg/l	20 µg/l				200,00
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Chlore libre	0,12 mg/LCl2				
Chlore total	0,17 mg/LCl2				
Coloration	<5 mg/L Pt				
Conductivité à 25°C	410 µS/cm			200,00	1100,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,00 unité pH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	7,2 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,16 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

DELEGATION TERRITORIALE DU MORBIHAN

Pôle Santé-Environnement

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de Gestion: C.A.P. ATLANTIQUE

Commune **PENESTIN**
 Installation **UNITE DE DISTRIBUTION FEREL**
 Point de surveillance **CENTRE BOURG**
 Localisation exacte **LAVABOS PUBLICS DE L'EGLISE**
 Prélèvement **00076197**

Prélevé le : **27/01/2011**
 par : **M. SECHER**
 Type visite : **D1**

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	8,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,50 unitépH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0 mg/LCl2				
Chlore total	0,11 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU MORBIHAN, SAINT AVE 5601

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Conductivité à 25°C	410 µS/cm			200,00	1100,00
Nitrates (en NO3)	32 mg/L		50,00		
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
pH	8,20 unitépH			6,50	9,00
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Titre alcalimétrique complet	6,7 °F				
Turbidité néphélométrique NFU	0,21 NFU				2,00

Conclusions Sanitaires:

Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

ANNEXE 3

Programme Auto-Surveillance 2011

LIVERY 2011

paramètres à acidifier
DCO, NTK, N-NH4 et P(t)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
mercredi						1						
jeudi						2			1			1
vendredi				1		1	1		2			2
samedi				2		4	2		3	1		3
dimanche	2			3	1	5	3		4	2		4
lundi	3			4	2	6	4	1	5	3		5
mardi	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30			29		31	28	
mardi			29		31			30			29	
mercredi			30					31			30	
jeudi			31									

Analyse 1: (500mL acidifié et 500mL en entrée et en sortie)
MES, DCO entrée et sortie station

Analyse 3: (500mL acidifié et 1L non acidifié en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO₅, NTK, P(t) entrée et sortie station N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

analyse bactériologique E.Coli+ Strepto (500ml flacon contenant thiosulfate)

STEP LA TURBALLE 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
mercredi						1						
jeudi						2			1			1
vendredi				1		3	1		2			2
samedi	1			2		4	2		3	1		3
dimanche	2			3	1	5	3		4	2		4
lundi	3			4	2	6	4		5	3		5
mardi	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30			29		31	28	
mardi			29		31			30			29	
mercredi			30					31			30	
jeudi												

 **Analyse 1:** (500mL acidifié et 500mL en entrée et en sortie)
MES, DCO entrée et sortie station

 **Analyse 3** (500mL acidifié et 1L non acidifié en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO₅, NTK, P(t) entrée et sortie station N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

 analyse bactériologique E.Coli+ Strepto (500ml flacon contenant thiosulfate)

paramètres à acidifier

DCO, NTK, N-NH₄ et P(t)

ATI 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi						1						
Jeudi						2			1			1
Vendredi				1		3	1		2			2
Samedi	1			2		4	2		3	1		3
Dimanche	2			3	1	5	3		4	2		4
Lundi	3			4	2	6	4	1	5	3		5
Mardi	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
Mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
Jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
Vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
Samedi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
Dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
Lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
Mardi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
Jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
Vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
Samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
Dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
Lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
Mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
Mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
Jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
Vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
Samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
Dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
Lundi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	26
Mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
Mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
Jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
Vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
Samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
Dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
Lundi	31	28	28		30			29		31	28	
Mardi			29		31			30			29	
Mercredi			30					31			30	
Jeudi			31									

Analyse 1: (2x500mL en entrée et en sortie)
MES, DCO entrée et sortie station

Analyse 3: (500mL acidifié et 1L non acidifié en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO₅, NTK, P(t) entrée et sortie station N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

HERBIGNAC Bourg 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi						1						
Jeudi						2			1			1
Vendredi				1		3	1		2			2
Samedi	1			2		4	2		3	1		3
Dimanche	2			3	1	5	3		4	4		4
Lundi	3			4	2	6	4	1	5	3		5
Mardi	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
Mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
Jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
Vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
Samedi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
Dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
Lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
Mardi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
Jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
Vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
Samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
Dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
Lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
Mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
Mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
Jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
Vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
Samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
Dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
Lundi	24	21	21	25	23	27	25	26	26	24	21	26
Mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
Mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
Jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
Vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
Samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
Dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
Lundi	31	28	28		30			29		31	28	
Mardi			29		31			30			29	
Mercredi			30					31			30	
Jeudi			31									

Analyse 1: (2x500mL en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO5 entrée et sortie station

Analyse 3 (500mL acidifié et 1L non acidifié en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO₅, NTK, ,P(t) entrée et sortie station N-NH4, N-NO3, N-NO2 uniquement en sortie

Prélèvements milieux récepteurs :pH, T°, O2 dissous, DCO, DBO5, MES, NK, N-NH4,N- NO2, N-NO3, Pt
Sur 5 points P1 à P5

ST LYPHARD BOURG 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi						1						1
Jeudi						2			1			2
Vendredi				1		3	1		2			3
Samedi	1			2		4	2		3	1		4
Dimanche	2			3	1	5	3		4			5
Lundi	3			4	2	6	4	1	5	3		6
Mardi		1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	7
Mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	8
Jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	9
Vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	10
Samedi	8	5	5		7	11	9	6	10	8	5	11
Dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	12
Lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	13
Mardi	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	14
Mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	15
Jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	16
Vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	17
Samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	18
Dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	19
Lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	20
Mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	21
Mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	22
Jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	23
Vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	24
Samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	25
Dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	26
Lundi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	27
Mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	28
Mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	29
Jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	30
Vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	31
Samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	
Dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
Lundi	31	28	28		30			29		31	28	
Mardi			29		31			30			29	
Mercredi			30					31			30	
Jeudi			31									

Analyse 1: (500mL acidifié et 1000mL en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO5 entrée et sortie station

Analyse 3: (500mL acidifié et 1L non acidifié en entrée et en sortie)
MES, DCO, DBO₅, NTK, P(t) entrée et sortie station N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

Ruisseau: 5 prélèvements (500mL acidifié et 1L non acidifié par prélèvement)

LA MADELEINE 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi									1			1
jeudi									2			2
vendredi				1			1		3	1		3
Samedi	1			2			2		4	2		4
dimanche	2			3	1		3		5	3		5
lundi	3			4	2		4		6	4		6
mardi	4	1	1	5	3		5	2	7	5	1	7
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	8	6	2	8
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	9	7	3	9
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	10	8	4	10
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	11	9	5	11
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	12	10	6	12
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	13	11	7	13
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	14	12	8	14
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	15	13	9	15
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	16	14	10	16
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	17	15	11	17
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	18	16	12	18
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	19	17	13	19
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	20	18	14	20
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	21	19	15	21
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	22	20	16	22
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	23	21	17	23
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	24	22	18	24
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	25	23	19	25
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	26	24	20	26
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	27	25	21	27
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	28	26	22	28
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	29	27	23	29
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	30	28	24	30
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26		29	25	31
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		30	26	
dimanche	30	27	27	29	29	26	31	28		31	27	
lundi	31	28	28		30	27		29			28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

 analyses ponctuelles sur la sortie
MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂, P(t) sortie station

 **Analyse 3**
MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station

 analyse bactériologique E.Coli

150 Eq hab

ST LYPHARD Breca 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi												
jeudi									1			1
vendredi				1			1		2			2
Samedi	1			2			2		3	1		3
dimanche	2			3	1		3		4	2		4
lundi	3			4	2		4	1	5	3		5
mardi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29	26	31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30	27		29		31	28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

FREQUENCE D'ANALYSE / 1 BILAN TOUS LES 2 ANS

BILAN REALISE EN 2010 A PREVOIR EN 2011

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie



ST LYPHARD KERHINET 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi									1			1
Jeudi									2			2
Vendredi				1			1		3			3
Samedi	1			2			2		4	1		4
Dimanche	2			3	1		3		5	2		5
Lundi	3			4	2		4	1	6	3		6
Mardi	4	1	1	5	3		5	2	7	4	1	7
Mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	8	5	2	8
Jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	9	6	3	9
Vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	10	7	4	10
Samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	11	8	5	11
Dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	12	9	6	12
Lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	13	10	7	13
Mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	14	11	8	14
Mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	15	12	9	15
Jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	16	13	10	16
Vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	17	14	11	17
Samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	18	15	12	18
Dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	19	16	13	19
Lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	20	17	14	20
Mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	21	18	15	21
Mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	22	19	16	22
Jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	23	20	17	23
Vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	24	21	18	24
Samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	25	22	19	25
Dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	26	23	20	26
Lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	27	24	21	27
Mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	28	25	22	28
Mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	29	26	23	29
Jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	30	27	24	30
Vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26		28	25	31
Samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	
Dimanche	30	27	27		29	26	31	28		30	27	
Lundi	31	28	28		30	27		29		31	28	
Mardi			29		31	28		30			29	
Mercredi			30			29		31				
Jeudi			31			30						

FREQUENCE D'ANALYSE / 1 BILAN TOUS LES 2 ANS

BILAN REALISE EN 2010 A PREVOIR EN 2011

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

200 Eq hab

ST LYPHARD Mezerac 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi												
jeudi									1			1
vendredi				1			1		2			2
Samedi	1			2			2		3	1		3
dimanche	2			3	1		3		4	2		4
lundi	3			4	2		4	1	5	3		5
mardi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29	26	31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30	27		29		31	28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

FREQUENCE D'ANALYSE / 1 BILAN TOUS LES 2 ANS

BILAN REALISE EN 2008 A PREVOIR EN 2010

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie



120 Eq hab

ST LYPHARD KERALIO 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi												
jeudi									1			1
vendredi				1			1		2			2
Samedi	1			2			2		3	1		3
dimanche	2			3	1		3		4	2		4
lundi	3			4	2		4	1	5	3		5
mardi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29	26	31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30	27		29		31	28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

FREQUENCE D'ANALYSE / 1 BILAN TOUS LES 2 ANS

BILAN REALISE EN 2008 A PREVOIR EN 2010

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄,P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie



120 Eq hab

ST LYPHARD KER OLIVIER 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi												
jeudi									1			1
vendredi				1			1		2			2
Samedi	1			2			2		3	1		3
dimanche	2			3	1		3		4	2		4
lundi	3			4	2		4	1	5	3		5
mardi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
dimanche	30	27	27		29	26	31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30	27		29		31	28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

FREQUENCE D'ANALYSE / 1 BILAN TOUS LES 2 ANS

BILAN REALISE EN 2010 A PREVOIR EN 2011

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

ASSERAC KERMORET 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi												
jeudi									1			1
vendredi				1			1		2			2
Samedi	1			2			2		3			3
dimanche	2			3	1		3		4	1		4
lundi	3			4	2		4		5	2		5
mardi	4	1	1	5	3		5	2	6	3	1	6
mercredi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	4	2	7
jeudi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	5	3	8
vendredi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	6	4	9
samedi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	7	5	10
dimanche	9	6	6	10	8	5	10	7	11	8	6	11
lundi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	9	7	12
mardi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	10	8	13
mercredi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	11	9	14
jeudi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	12	10	15
vendredi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	13	11	16
samedi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	14	12	17
dimanche	16	13	13	17	15	12	17	14	18	15	13	18
lundi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	16	14	19
mardi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	17	15	20
mercredi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	18	16	21
jeudi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	19	17	22
vendredi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	20	18	23
samedi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	21	19	24
dimanche	23	20	20	24	22	19	24	21	25	22	20	25
lundi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	23	21	26
mardi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	24	22	27
mercredi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	25	23	28
jeudi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	26	24	29
vendredi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	27	25	30
samedi	29	26	26	30	28	25	30	27		28	26	31
dimanche	30	27	27		29	26	31	28		29	27	
lundi	31	28	28		30	27		29		30	28	
mardi			29		31	28		30			29	
mercredi			30			29		31				
jeudi			31			30						

analyses ponctuelles sur la sortie
MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, N-NO₃, N-NO₂, P(t) sortie station

Analyse 3
MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

ASSERAC bourg 2011

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi												
Mercredi						1						1
jeudi						2			1			2
vendredi				1		3	1		2			3
Samedi	1			2		4	2		3	1		4
dimanche	2			3		5	3		4	2		5
lundi	3			4	2	6		1	5	3		6
mardi		1	1	5	3	7		2	6	4	1	7
mercredi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5		8
jeudi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6		9
vendredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	10
samedi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	11
dimanche	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	12
lundi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	13
mardi		8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	14
mercredi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	15
jeudi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	16
vendredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	17
samedi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	18
dimanche	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	19
lundi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	20
mardi	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	21
mercredi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	22
jeudi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	23
vendredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	24
samedi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	25
dimanche	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	26
lundi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	27
mardi	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	28
mercredi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	29
jeudi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	30
vendredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	31
samedi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	
dimanche	30	27	27		29		31	28		30	27	
lundi	31	28	28		30			29		31	28	
mardi			29		31			30			29	
mercredi			30					31			30	
jeudi			31									

Analyse 1:

MES, DCO, DBO5 entrée et sortie station (500mL acidifié et 1000mL non acidifié en entrée et en sortie)

Analyse 3

MES, DCO, DBO₅, NTK, N-NH₄, P(t) entrée et sortie station N-NO₃, N-NO₂ uniquement en sortie

 Bactériologie ET Escherichia coli + Entérocoques

 Bactériologie ET Escherichia coli + Entérocoques + Salmonelles + Entérovirus + Œufs d'élminthes

 Bactériologie ET complète + Prélèvement physicochimique et bactériologique sur prélèvements du milieu récepteur E. coli (500mL acidifié et 1L non acidifié par prélèvement + flacon bactériologique)
DCO, MES, NK, NH₄, PL, PO₄

ANNEXE 4

Etat de la dette 2011

EAU

ASSAINISSEMENT

ENCOURS DETTE	7 088 819	45 879 398
EPARGNE BRUTE ANNUELLE	1 901 652	5 737 878
DUREE EXTINCTION DE LA DETTE	16 ANS	16 ANS 7 MOIS
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	70 708	1 262 021
TABLEAU ETAT DE LA DETTE	VOIR FEUILLE ANNEXE	

RECETTES

REDEVANCES	2 582 224	7 022 304
PRE-RFB		876 307
PVR	3 125	
CONCESSIONNAIRES TELEPHONIE	67 582	
CONVENTION CARENE		359 484
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 030	1 094 557

DEPENSES

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (HT)	967 541	5 317 061
ACQUISITIONS DE TERRAINS		1 301
DEPENSES D'EXPLOITATION	24 978	49 043
QUOTE-PART BUDGET PRINCIPAL	503 000	1 344 675

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE EAU

IV

A2.1

A2.1 – DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2011	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	10 357 587,49 €	7 088 819,45 €	761 957,40 €	222 179,38 €	539 778,02 €
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	<u>10 357 587,49 €</u>	<u>7 088 819,45 €</u>	<u>761 957,40 €</u>	<u>222 179,38 €</u>	<u>539 778,02 €</u>
B.F.T.	3 800 000,00 €	3 102 000,00 €	212 121,83 €	48 961,83 €	163 160,00 €
Dexia CLF	5 793 641,69 €	3 712 634,23 €	479 541,01 €	156 212,66 €	323 328,35 €
Crédit Mutuel	448 200,11 €	81 993,02 €	43 473,68 €	5 597,91 €	37 875,77 €
Crédit Foncier de France	315 745,69 €	192 192,20 €	26 820,88 €	11 406,98 €	15 413,90 €

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

IV

A2.1

A2.1 -- DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2011	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	62 307 059,84 €	45 879 358,27 €	3 974 080,09 €	1 331 784,91 €	2 642 295,18 €
<u>Après des organismes de droit public</u>	3 564 543,61 €	1 785 022,26 €	299 190,60 €	0,00 €	299 190,60 €
Agence de l'eau	3 564 543,61 €	1 785 022,26 €	299 190,60 €	0,00 €	299 190,60 €
<u>Après des organismes de droit privé</u>	58 742 516,23 €	44 093 376,01 €	3 674 889,49 €	1 331 784,91 €	2 343 104,58 €
B.F.T.	11 655 000,00 €	7 653 450,00 €	586 580,51 €	48 119,51 €	538 461,00 €
Société Générale	5 000 000,00 €	4 243 225,06 €	320 130,17 €	157 730,94 €	162 399,23 €
Crédit Agricole	4 524 020,28 €	3 783 677,09 €	369 220,37 €	136 718,24 €	232 502,13 €
Caisse d'Epargne	4 000 000,00 €	3 480 918,38 €	252 788,84 €	140 633,88 €	112 154,96 €
Dexia CLF	33 563 495,95 €	24 927 105,48 €	2 146 169,60 €	848 582,34 €	1 297 587,26 €

ANNEXE 5

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Loi du 12 juillet 2010)



Établissement public du ministère chargé du développement durable



L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

> QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne, de l'ordre de 15 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 339 millions d'euros dont 274 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2011 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



> A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2011

Pour dépolluer les eaux

- 748 projets pour améliorer l'assainissement des eaux usées des villes
- 160 actions de réduction des pollutions dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 102 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 123 000 hectares de surfaces agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 6 400 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 700 ha de zones humides sont protégées, dont 540 par acquisition
- 127 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 230 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- les deux tiers des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses

Pour la gestion solidaire des eaux

- 204 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- 1 603 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales dans le cadre de la solidarité urbain-rural

Pour la protection du littoral

- 360 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied et les zones de production de coquillages, les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 304 contrats sont conclus avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.



Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr

ANNEXE 6

**Décret et arrêté
du 2 mai 2007
pour
l'établissement du
rapport annuel**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

NOR : DEVO0751365A

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de la santé et des solidarités et la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 213-10-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, D. 2224-1, R. 2224-6 à R. 2224-17, ensemble les annexes V et VI ;

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1321-15 ;

Vu l'arrêté du 12 août 1991 relatif à l'approbation de plans comptables applicables au secteur public local modifié par l'arrêté du 27 août 2002 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;

Vu les avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 6 avril et du 14 décembre 2006 ;

Vu l'avis du Comité national de l'eau en date du 13 juillet 2006,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les données et les indicateurs de performance mentionnés aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales sont définis conformément aux dispositions figurant en annexe I du présent arrêté. Parmi ceux-ci, les indicateurs à retenir pour l'évaluation de l'inscription des services dans une stratégie de développement durable sont mentionnés à l'annexe II.

Art. 2. – Une convention passée entre le ministère de l'écologie et du développement durable, les représentants des associations nationales d'élus et des gestionnaires des services précise les appuis apportés par les associations d'élus et les gestionnaires de services pour la mise en œuvre des indicateurs.

Art. 3. – Le directeur général des collectivités locales, le directeur général de la santé et le directeur de l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 2007.

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,*
NELLY OLIN

*Le ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
FRANÇOIS BAROIN

Le ministre de la santé et des solidarités,
PHILIPPE BAS

ANNEXE I

INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Abonnés domestiques et assimilés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

2. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Cet indicateur est calculable par les collectivités organisatrices d'un service à partir des données du plan comptable. Ne sont pas concernées les collectivités de moins de 500 habitants exploitant un service en régie.

4. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

5. Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Indicateurs spécifiques au service public d'eau potable

1. Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité

Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par la DDASS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par la DDASS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;
20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;
- + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;
- + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;
- + 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommé sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

5. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

6. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

7. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

8. *Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai*

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement collectif

1. *Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées*

Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;

+ 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;

+ 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;

+ 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;

+ 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

3. *Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration*

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales.

4. *Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation*

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

5. *Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers*

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.

6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.

7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24 heures, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans.

8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A. – Éléments communs à tous les types de réseaux :

+ 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) ;

+ 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;

+ 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;

+ 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;

+ 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;

+ 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B. – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant *a minima* la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C. – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif

1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :

+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;

+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;

+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;

+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;

B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :

+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;

- + 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;
- + 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

ANNEXE II

ÉVALUATION DE L'INSCRIPTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau potable et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant trois axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Les indicateurs à retenir pour cette évaluation sont les suivants :

Service public d'eau potable

1° Qualité de service à l'utilisateur :

- taux de réclamations ;
- taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

2° Gestion financière et patrimoniale :

- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

3° Performance environnementale :

- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseaux ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Service public d'assainissement

1° Qualité de service à l'utilisateur :

Service public d'assainissement collectif :

- taux de réclamations ;
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées ;
- taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

2° Gestion financière et patrimoniale :

Service public d'assainissement collectif :

- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ;
- nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

3° Performance environnementale :

Service public d'assainissement collectif :

- conformité de la collecte des effluents ;
- conformité des équipements d'épuration ;
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration ;
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation ;
- conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau ;
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

Service public d'assainissement non collectif :

- taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales

NOR : DEVO0751327D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 115-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1-1, L. 1413-1, L. 2224-5, L. 2334-2, D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3, ensemble les annexes V et VI ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1321-15 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 6 avril 2006 ;

Vu l'avis du Comité national de l'eau en date du 13 juillet 2006,

Décète :

Art. 1^{er}. – La section première du chapitre IV du titre II du livre II de la deuxième partie de la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales est ainsi modifiée :

I. – L'annexe V est ainsi modifiée :

« ANNEXE V

AUX ARTICLES D. 2224-1, D. 2224-2 ET D. 2224-3

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau.

1^o Caractérisation technique du service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales ;
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- nombre d'abonnements ;
- volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

2^o Tarification de l'eau et recettes du service :

- présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les

redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;

- montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance :

- données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport ;
- encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

II. - L'annexe VI est ainsi modifiée :

« ANNEXE VI

AUX ARTICLES D. 2224-1, D. 2224-2 ET D. 2224-3

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement.

PREMIÈRE PARTIE

Service public de l'assainissement collectif

1° Caractérisation technique du service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales ;
- nombre d'abonnements ;
- nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées ;
- linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) et, s'il y a lieu, identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie ;
- identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants ;
- quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

2° Tarification de l'assainissement et recettes du service :

- présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'assainissement calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public de l'assainissement collectif en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume d'eau consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, ainsi que des autres recettes d'exploitation constituées notamment de primes pour épuration de l'agence de l'eau, de contributions d'autres services, de contributions au titre des eaux pluviales et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance :

- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ;
- conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;
- conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Les rapports devant être soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers ;
- nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées ;
- conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau ;
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements :

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;

- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.
- 5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :
- montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
 - descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

DEUXIÈME PARTIE

Service public de l'assainissement non collectif

1° Caractérisation technique du service :

- évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif ;
- indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

2° Tarification de l'assainissement et recettes du service :

- tarif du contrôle de l'assainissement non collectif et, s'il y a lieu, présentation des tarifs des autres prestations aux abonnés ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant ces tarifs ;
- recettes d'exploitation du service en identifiant les recettes provenant du contrôle des installations et des autres prestations aux abonnés.

3° Indicateurs de performance :

- taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

4° Financement des investissements :

- montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux. »

Art. 2. - Le rapport prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales est mis en conformité avec les dispositions de l'article 1^{er} du présent décret pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008.

Art. 3. - Un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, du ministre de la santé et des solidarités et de la ministre de l'écologie et du développement durable précise, en tant que de besoin, la définition des indicateurs relatifs au prix et à la qualité du service aux usagers figurant aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

Art. 4. - Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de la santé et des solidarités et la ministre de l'écologie et du développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie
et du développement durable,*

NELLY OLIN

*Le ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
FRANÇOIS BAROIN

Le ministre de la santé et des solidarités,

PHILIPPE BAS